



9 feuilles



Commune de GUIDEL

## MODIFICATIONS N°2 & 3 DU PLAN LOCAL D'URBANISME

**Enquête publique**  
du lundi 5 mars au vendredi 9 avril 2018

### **NOTE DE PRÉSENTATION**

## SOMMAIRE

### **I. GÉNÉRALITÉS**

1. Objet de l'enquête publique
2. Qualité du demandeur
3. Aspect réglementaire

### **II. CARACTÉRISTIQUES DE L'OPÉRATION**

1. Composition du dossier soumis à l'enquête
2. Contexte du PLU actuel et choix de la procédure de modification du PLU

### **III. ORGANISATION DE L'ENQUÊTE PUBLIQUE**

1. Champ d'application et objet de l'enquête publique
2. Désignation du commissaire enquêteur
3. Modalités de l'enquête publique
4. Publicité de l'enquête
  - 3.1 - Publications dans la presse
  - 3.2 - Affichage

# I. GÉNÉRALITÉS

## 1. Objet de l'enquête publique

La présente enquête publique porte sur les projets de modification n° 2 et n°3 du Plan Local d'Urbanisme de la commune de Guidel ayant pour objet :

- ➔ Pour la modification n°2 :
  - De permettre la réalisation de logements en modifiant le zonage actuel Uca en Ubb ;
  - De permettre la réhabilitation du site du Sémaphore en centre de bien-être ;
  - L'intégration des nouvelles préconisations du Programme Local de l'Habitat de Lorient Agglomération approuvé le 7 février 2017.
- ➔ Pour la modification 3 : de permettre l'ouverture à l'urbanisation du reliquat de la zone 2AUi aux Cinq Chemins pour l'installation d'activités commerciales.

L'enquête publique est la dernière phase de la procédure de modification, avant l'approbation en Conseil Municipal. Les déroulés des procédures de modification n°2 et n°3 du PLU de Guidel sont les suivants :

Modification n°2 : la modification n°2 a été prescrite par arrêté du maire en date du 25 janvier 2017, modifié le 30 mai 2017.

Modification n°3 : la modification n°3 a été prescrite par arrêté du maire en date du 16 juin 2017 et le projet, comportant l'ouverture à l'urbanisation d'une zone 2AU, nécessitant une délibération justifiant cette ouverture à l'urbanisation, celle-ci a été votée par le conseil municipal le 20 septembre 2017.

## 2. Qualité du demandeur

Cette enquête a été sollicitée par la commune de Guidel, par son maire Joël DANIEL.

Conformément à la réglementation, notamment les articles L153-19 et R153-8 du Code de l'Urbanisme, l'enquête publique correspondante a été prescrite par un arrêté du maire en date du 12 février 2018.

## 3. Aspect réglementaire

- le Code de l'Urbanisme et notamment les articles L 153-36 à 40 ;
- le code de l'environnement et notamment les articles L 123-1 et suivants et R 123-7 à R 123-23.
- Le Code Général des Collectivités Territoriales.

## II. CARACTÉRISTIQUES DE L'OPÉRATION

### 1. Composition du dossier soumis à l'enquête

Le dossier présenté à l'enquête publique comprend :

- Les documents administratifs et délibérations
- Les rapports de présentation des projet et les pièces techniques les accompagnant (règlement écrit et graphique, OAP)
- Les évaluations environnementales
- Les avis des Personnes Publiques Associées
- Les mesures de publicité.

Pièces présentées ainsi :

**A** Les pièces relatives à l'enquête publique

**B1** Les pièces relatives au projet soumis à l'enquête publique : modification n° 2

**B2** Les pièces relatives au projet soumis à l'enquête publique : modification n° 3

→ **A** Les pièces relatives à l'enquête publique :

- o Ordonnance du TA de désignation du commissaire enquêteur,
- o Arrêté prescrivant l'ouverture de l'enquête,
- o Avis d'enquête publié dans le « Ouest France » et « le Télégramme » (1ère insertion)
- o Avis d'enquête publié dans le « Ouest France » et « le Télégramme » (2e insertion à partir du 07/03)
- o Affichage sur les lieux publics, le site internet de la ville et les panneaux d'information lumineux, et au moment de l'enquête dans la presse locale, Facebook Guidel et dans le flyer « Sortir à Guidel » distribué à 400 exemplaires dans la ville.
- o La note de présentation

→ **B1** Les pièces relatives au projet soumis à l'enquête publique : modification n° 2 :

- o Arrêté du maire prescrivant la modification,
- o Rapport de présentation du projet et les pièces techniques l'accompagnant (règlement écrit et graphique), qui examine successivement :
  - L'objet de la modification ;
  - Le choix de la procédure ;
  - La présentation des projets, les justifications des modifications et les modifications apportées au règlement graphique et écrit et aux Orientations d'Aménagement et de Programmation ;
  - La compatibilité du projet avec les lois d'aménagement et les dispositions supra communales ;
- o Avis des personnes publiques associées
- o Évaluation environnementale
- o Avis de l'autorité environnementale

→ **B2** Les pièces relatives au projet soumis à l'enquête publique : modification n° 3 :

- Arrêté du maire prescrivant la modification,
- Délibération du Conseil Municipal justifiant de l'ouverture à l'urbanisation
- Rapport de présentation du projet et les pièces techniques l'accompagnant (règlement écrit et graphique, OAP), qui examine successivement :
  - L'objet de la modification ;
  - Le choix de la procédure ;
  - La présentation des projets, les justifications des modifications et les modifications apportées au règlement graphique et écrit et aux Orientations d'Aménagement et de Programmation ;
  - La compatibilité du projet avec les lois d'aménagement et les dispositions supra communales ;
- Avis des personnes publiques associées
- Évaluation environnementale
- Avis de l'autorité environnementale

## **2. Le contexte du PLU actuel et le choix de la procédure de modification du PLU**

Le Plan Local d'Urbanisme de Guidel a été approuvé le 24 septembre 2013 et modifié une fois.

Le Code de l'Urbanisme dans l'article L .153-36 dispose que « *Sous réserve des cas où une révision s'impose en application de l'article L153-31, le plan local d'urbanisme est modifié lorsque l'établissement public de coopération intercommunale ou la commune décide de modifier le règlement, les orientations d'aménagement et de programmation ou le programme d'orientations et d'actions* ».

Cet article L153-31 dispose que : « *Le plan local d'urbanisme est révisé lorsque l'établissement public de coopération intercommunale ou la commune décide :*

*1° Soit de changer les orientations définies par le projet d'aménagement et de développement durables ;*

*2° Soit de réduire un espace boisé classé, une zone agricole ou une zone naturelle et forestière ;*

*3° Soit de réduire une protection édictée en raison des risques de nuisance, de la qualité des sites, des paysages ou des milieux naturels, ou d'une évolution de nature à induire de graves risques de nuisance.*

*4° Soit d'ouvrir à l'urbanisation une zone à urbaniser qui, dans les neuf ans suivant sa création, n'a pas été ouverte à l'urbanisation ou n'a pas fait l'objet d'acquisitions foncières significatives de la part de la commune ou de l'établissement public de coopération intercommunale compétent, directement ou par l'intermédiaire d'un opérateur foncier. »*

Les deux projets de modification n°2 et n°3 du PLU n'ont pas pour objet de changer les orientations du PADD, ni de réduire un espace boisé classé, une zone agricole, naturelle ou forestière, ni aucune protection d'aucune sorte. Le projet de modification n°3 prévoit l'ouverture à l'urbanisation d'une zone à urbaniser inscrite au PLU approuvé le 24 septembre 2013.

En outre, l'article L153-19 du Code de l'Urbanisme dispose que : « *lorsque le projet de modification porte sur l'ouverture à l'urbanisation d'une zone, une délibération de l'organe délibérant de l'établissement public compétent ou du conseil municipal justifie l'utilité de cette ouverture au regard des capacités d'urbanisation encore inexploitées dans les zones déjà urbanisées et la faisabilité opérationnelle d'un projet dans ces zones.* »

Ce sont donc bien des procédures de modification qui conviennent pour les deux projets, celui de la modification n°3 comportant en plus une délibération de justification d'ouverture à l'urbanisation d'une zone 2AU.

Les projets ne portent pas atteinte à l'économie générale du PLU en vigueur.

### **III. ORGANISATION DE L'ENQUÊTE PUBLIQUE**

#### **1. Champ d'application et objet de l'enquête publique**

L'article L.153-43 du Code de l'Urbanisme indique que le plan local d'urbanisme est modifié par délibération de l'organe délibérant, de l'établissement public de coopération intercommunale ou du conseil municipal après enquête publique réalisée conformément au chapitre III du titre II du livre 1er du Code de l'Environnement.

#### **2. Désignation du commissaire enquêteur**

Monsieur Bernard DESCOUR a été désigné par M. Le Président du Tribunal Administratif en qualité de commissaire enquêteur le 09 janvier 2018.

Copie de cette décision a été incorporée en annexe **1**

#### **3. Modalités de l'enquête**

L'enquête publique relative à ces opérations de modifications du PLU a été prescrite par arrêté n°2018-13 en date du 12 février 2018.

La copie de cet arrêté a été incorporée en annexe **2**

Ses principales dispositions ont été les suivantes :

- Durée de l'enquête : du lundi 5 mars au lundi 9 avril 2018 inclus.
- Siège de l'enquête fixée : à la mairie de Guidel, 11 place de Polignac 56520 Guidel.
- Lieu de consultation du dossier d'enquête : à la mairie de Guidel, 11 place de Polignac 56520 Guidel, aux jours et heures habituels d'ouverture du service au public.
- Permanences du commissaire enquêteur aux fins de recueillir les observations du public à la mairie de Guidel, aux dates ci-dessous :
  - Lundi 5 mars 2018 de 9h00 à 12h00,
  - Samedi 17 mars 2018 de 9h30 à 12h00,
  - Mercredi 28 mars 2018 de 13h30 à 17h30,
  - Vendredi 6 avril de 13h30 à 17h00.

#### **4. Publicité de l'enquête**

##### 3.1. Publications dans la presse

L'avis d'enquête a été publié dans deux journaux locaux le Télégramme et le Ouest-France du 16 février 2018. (1<sup>ere</sup> insertion) et le 07 mars 2018 (2<sup>e</sup> insertion).

La copie de ces encarts figure en annexe **3**

### 3.2. Affichage

Une copie de l'arrêté relatif à l'enquête a été affichée en mairie de Guidel, selon les dispositions prévues.

En complément, un avis d'enquête a été affiché dans les lieux suivants :

N°	Lieux	Affiche seule	Panneaux	Date
<b>Guidel centre</b>				
1	Mairie	X		16/02/2018
2	Services techniques / relais associatif	X		16/02/2018
3	PIJ / CCAS	X		16/02/2018
4	Médiathèque	X		16/02/2018
5	Kerprat salle polyvalente	X		16/02/2018
6	Place Jaffré		X	16/02/2018
7	Parking école maternelle et stade de Polignac		X	16/02/2018
8	Site scolaire et sportif de Prat Foën		X	16/02/2018
9	Entre Estran et piscine (modif 2)		X	16/02/2018
<b>Guidel-Plages</b>				
10	Cœur de station de Guidel-plages		X	16/02/2018
11	Galerie marchande des dunes		X	16/02/2018
12	Sémaphore (modif 2)		X	16/02/2018
<b>Zones commerciales et artisanales</b>				
13	Carrefour giratoire Joseph Léna		X	16/02/2018
14	PA de Pen Mané		X	16/02/2018
15	PA des Cinq Chemins (carrefour giratoire)		X	16/02/2018
16	ZONE COMMERCIALE des Cinq Chemins Est (modif 3)		X	16/02/2018
<b>Entrées de ville</b>				
17	Pont Saint-Maurice		X	16/02/2018
18	Keranna		X	16/02/2018
19	Coatdor		X	16/02/2018
20	Locmaria		X	16/02/2018
21	Kerméné		X	16/02/2018
22	Fort-Bloqué		X	16/02/2018
23	Les 3 Pierres		X	16/02/2018
24	Kerlen		X	16/02/2018
25	Kerdurod		X	16/02/2018
26	Carrefour giratoire Saint Fiacre		X	16/02/2018

## **ANNEXES**

## RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DECISION  
du 9 janvier 2017

TRIBUNAL ADMINISTRATIF DE RENNES

N° E18000001 /35

LE CONSEILLER – DELEGUE  
DU TRIBUNAL ADMINISTRATIF

Vu enregistrée le 3 janvier 2018, la lettre par laquelle le maire de la ville de GUIDEL demande la désignation d'un commissaire enquêteur en vue de procéder à une enquête publique ayant pour objet:

*modifications n° 2 et n° 3 du plan local d'urbanisme de la commune de Guidel, ainsi que la note de présentation ;*

Vu le code de l'environnement ;

Vu le code de l'urbanisme ;

Vu le formulaire par lequel le commissaire enquêteur déclare sur l'honneur ne pas avoir d'intérêt personnel à l'opération ;

Vu la décision du 1<sup>er</sup> septembre 2016 par laquelle le président du tribunal administratif de Rennes a donné délégation pour désigner les commissaires enquêteurs ou les membres de commission d'enquêter ;

Vu les listes départementales d'aptitude aux fonctions de commissaire enquêteur établies au titre de l'année 2018 ;

**DECIDE**

**ARTICLE 1** : M. Bernard Descour est désigné en qualité de commissaire enquêteur pour l'enquête publique mentionnée ci-dessus.

**ARTICLE 2** : Pour les besoins de l'enquête publique, le commissaire enquêteur est autorisé à utiliser son véhicule, sous réserve de satisfaire aux conditions prévues en matière d'assurance, par la législation en vigueur.

**ARTICLE 3** : La présente décision sera notifiée au maire de la ville de Guidel et à M. Bernard Descour.

Fait à Rennes, le 9 janvier 2018

Pour ampliation,  
Pour le président

Le conseiller délégué,

  
  
V. Le Boëdec

Dominique Rémy

**DEPARTEMENT DU MORBIHAN**-----  
**VILLE DE GUIDEL****ARRÊTÉ N° 2018 – 13****PRESCRIVANT L'ENQUÊTE PUBLIQUE RELATIVE AUX PROJETS DE MODIFICATIONS  
N°2 ET 3 DU PLAN LOCAL D'URBANISME DE LA COMMUNE DE GUIDEL**

Le Maire de la commune de Guidel,

- Vu le code de l'urbanisme et notamment les articles L153-36 à L153-40 relatifs aux Plans Locaux d'Urbanisme ;
- Vu le code de l'environnement et notamment les articles L123-1 à L123-19 et R123-1 à R123-27 relatifs aux enquêtes publiques ;
- Vu la loi n°78-753 du 17 juillet 1978 modifiée portant diverses mesures d'amélioration des relations entre l'administration et le public et diverses dispositions d'ordre administratif, social et fiscal ;
- Vu la loi n°83-630 du 12 juillet 1983 relative à la démocratisation des enquêtes publiques et à la protection de l'environnement ;
- Vu le décret n°85-453 du 23 avril 1985 modifié pris pour l'application de la loi n°83-630 du 12 juillet 1983 relative à la démocratisation des enquêtes publiques et à la protection de l'environnement ;
- Vu le décret n°2011-2018 du 29 septembre 2011 portant réforme de l'enquête publique relative aux opérations susceptibles d'affecter l'environnement ;
- Vu l'arrêté du 24 avril 2012 fixant les caractéristiques et dimensions de l'affichage de l'avis d'enquête publique mentionné à l'article R.123-11 du code de l'environnement ;
- Vu le Plan Local d'Urbanisme (PLU) approuvé par le Conseil Municipal le 24 septembre 2013, modifié le 5 juillet 2016 et mis à jour le 25 juillet 2017;
- Vu l'arrêté du Maire n°2017-04 en date du 25 janvier 2017, modifié le 30 mai 2017 (arrêté 2017-70), prescrivant la modification n°2 du Plan Local d'Urbanisme ;
- Vu l'arrêté du Maire n°2017-85 en date du 16 juin 2017, prescrivant la modification n°3 du Plan Local d'Urbanisme et la délibération n°2017-120 du Conseil Municipal du 20 septembre 2017 justifiant de l'ouverture à l'urbanisation de la zone 2AUi aux Cinq Chemins ;
- Vu la décision n°E18000001/35 en date du 09 janvier 2018 du Président du Tribunal administratif de Rennes désignant Monsieur Bernard DESCOUR en qualité de commissaire enquêteur ;
- Vu les pièces du dossier soumis à enquête publique ;

## ARRÊTE CE QUI SUIT :

**Article 1** - Il sera procédé à une enquête publique dans les formes prévues aux articles L.123-12 et R.123-8 du code de l'environnement, concernant les projets de modification n°2 et 3 du PLU (Plan Local d'Urbanisme) de la commune de Guidel.

Cette enquête se déroulera du 05 mars au 09 avril 2018 inclus, soit pour une durée de 36 jours consécutifs.

La modification n°2 du PLU porte sur les points suivants :

- Secteur UCa sur le terrain situé à l'est de la salle de l'Estran, à Kerprat : permettre la réalisation d'un projet comprenant des logements en intégrant le terrain au zonage Ubb ;
- Secteur NI4 du sémaphore : permettre la réalisation d'un projet de réhabilitation des bâtiments du site du sémaphore en centre de bien-être ;
- Intégration des nouvelles préconisations du Programme Local de l'Habitat de Lorient Agglomération approuvé le 7 février 2017 ;

La modification n°3 du PLU porte sur le point suivant :

- Permettre l'ouverture à l'urbanisation de la totalité de la zone 2AUi aux Cinq Chemins Est pour l'installation d'activités commerciales.

Les projets de modifications n°2 et 3 ont fait l'objet chacun d'un avis de l'Autorité Environnementale.

**Article 2** – Monsieur Bernard DESCOUR a été désigné en qualité de commissaire enquêteur par le Président du Tribunal Administratif de Rennes.

**Article 3** – Les pièces du dossier ainsi que le registre d'enquête à feuillets non mobiles, cotés et paraphés par le commissaire enquêteur, seront déposés à la mairie de Guidel, 11 place Polignac à GUIDEL, pendant 36 jours, du 05 mars au 09 avril 2018 inclus.

Le dossier d'enquête publique et les observations formulées seront tenus à la disposition du public aux jours et heures habituels d'ouverture, exceptés les dimanches et jours fériés, soit :

- Du lundi au jeudi de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h30 ;
- Le vendredi de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h00 ;
- Le samedi de 9h30 à 12h00.

Chacun pourra prendre connaissance du dossier d'enquête publique en mairie et consigner éventuellement ses observations, propositions et contre-propositions :

- Sur le registre d'enquête ;
- Par correspondance à l'attention du commissaire enquêteur à la mairie de Guidel ;
- Par voie électronique à l'adresse suivante : [guidelplumodifs2et3@gmail.com](mailto:guidelplumodifs2et3@gmail.com)

Le dossier sera également consultable sur le site internet de la commune de Guidel à l'adresse suivante : [www.guidel.com](http://www.guidel.com)

Les informations relatives aux projets de modifications n°2 et 3 du PLU pourront être demandées auprès de Monsieur le Maire. Toute personne peut, sur sa demande et à ses frais,

obtenir communication du dossier d'enquête publique dès la publication de l'arrêté d'ouverture d'enquête.

**Article 4** – Le commissaire enquêteur assurera une permanence à la mairie de Guidel, 11 place Polignac, afin de recevoir les observations, propositions et contre-propositions du public, les :

- Lundi 05 mars 2018 de 9h00 à 12h00;
- Samedi 17 mars 2018 de 9h30 à 12h00;
- Vendredi 23 mars 2018 de 13h30 à 17h00 ;
- Lundi 09 avril 2018 de 13h30 à 17h00.

Il n'est pas prévu de réunion d'information ou d'échange.

**Article 5** – A l'expiration du délai de l'enquête publique prévu à l'article 1<sup>er</sup>, le registre sera clos et signé par le commissaire enquêteur. Après la clôture de l'enquête, le commissaire enquêteur convoquera dans la huitaine le responsable de l'autorité organisatrice de l'enquête publique et lui communiquera sur place les observations écrites et orales, celles-ci consignées dans un procès-verbal, en l'invitant à produire dans un délai maximal de 15 jours, ses observations éventuelles. Le commissaire enquêteur disposera d'un délai de 30 jours à compter de la fin de l'enquête publique pour transmettre au responsable de l'autorité organisatrice de l'enquête publique son rapport relatant le déroulement de l'enquête et, dans un document séparé, ses conclusions motivées précisant si elles sont favorables ou défavorables. Une copie des rapports et des conclusions motivées du commissaire enquêteur sera adressée au Président du Tribunal Administratif.

**Article 6** – Le rapport et les conclusions motivées du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public en mairie, aux jours et heures habituels d'ouverture, ainsi que sur le site internet de la commune [www.guidel.com](http://www.guidel.com), pendant 1 an. Les personnes intéressées pourront en obtenir communication dans les conditions prévues au titre 1<sup>er</sup> de la loi n°78-753 du 17 juillet 1978.

**Article 7** – Un avis au public faisant connaître l'ouverture de l'enquête publique sera publié au moins 15 jours avant le début de celle-ci et rappelé dans les 8 premiers jours en caractères apparents dans les annonces légales des deux journaux ci-après :

- o Ouest-France
- o Le Télégramme

Cet avis sera en outre affiché dans les lieux principaux d'accueil du public, aux entrées de ville, sur les accès principaux et aux centres des agglomérations, et sera visible de l'espace public.

L'avis sera également en ligne sur le site [www.guidel.com](http://www.guidel.com).

Ces publicités seront certifiées par le Maire.

Une copie des avis publiés dans la presse sera annexée au dossier soumis à enquête avant l'ouverture de l'enquête en ce qui concerne la première insertion, et au cours de l'enquête pour la seconde insertion.

**Article 8** – A l'issue de l'enquête publique, le Conseil Municipal délibèrera, au vu du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur, pour approuver séparément les projets de modifications n°2 et 3 du Plan Local d'Urbanisme, éventuellement modifiés pour tenir compte des observations et avis qui ont été émis au cours de l'enquête.

**Article 9** – Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rennes – Hôtel de Bizien, 3 Contour la Motte, 35044 Rennes – dans un délai de 2 mois à compter de sa publication ou faire l'objet d'un recours gracieux auprès de l'auteur de la décision dans les 2 mois de la publication de la décision considérée. Cette démarche prolonge le délai de recours contentieux qui doit alors être introduit dans les 2 mois suivant la réponse (l'absence de réponse au recours gracieux au terme de 2 mois vaut rejet implicite).

**Article 10** – Le Maire et le commissaire enquêteur sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution et du respect du présent arrêté qui sera inscrit au registre des actes de la mairie et dont ampliation sera adressée :

- Au Préfet du Morbihan,
- Au Sous-Préfet de Lorient,
- Au commissaire enquêteur.
- Au Tribunal Administratif de Rennes

-----

Guidel, le 12 février 2018

Joël DANIEL

Maire de Guidel



## Avis administratifs

### Zonage de l'assainissement des eaux pluviales

### 1ER AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Par arrêté du 14 février 2018, le maire de la commune de Plouhinec a prescrit une enquête publique relative au projet de zonage de l'assainissement des eaux pluviales.

Ladite enquête se déroulera pendant une durée de 31 jours à compter du mercredi 7 mars 2018 à 10 h 00, jusqu'au vendredi 6 avril 2018 à 17 h 00 inclus.

Le projet fait l'objet d'une note de synthèse intégrée au dossier d'enquête publique.

Mme Jocelyne Le Faou, géographe-urbaniste, a été désignée en qualité de commissaire enquêteur par le président du tribunal administratif de Rennes.

Les principales pièces du projet seront disponibles sur le site internet de la commune à l'adresse suivante :

<http://www.plouhinec.com/mairie/urbanisme-travaux-et-habitat/dossier-d-enquete-publique-assainissement-eaux-pluviales.html>

à partir du 7 mars 2018 à 10 h 00.

Les pièces du dossier ainsi que le registre d'enquête à feuillet non mobiles, cotés et paraphés par Mme Le Faou, seront déposés en mairie de Plouhinec pendant trente-et-un jours consécutifs du 7 mars à 10 h 00 au 6 avril 2018 à 17 h 00 inclus.

Chacun pourra en prendre connaissance aux jours et aux heures habituels d'ouverture de la mairie et consigner éventuellement ses observations sur le registre d'enquête ou les adresser par écrit, en mairie de Plouhinec, à l'attention de Mme la Commissaire enquêteur qui les annexera au registre.

Les observations du public pourront également être transmises à l'adresse suivante :

assainissementpluviales@plouhinec.com

pendant toute la durée de l'enquête, soit du 7 mars 2018 à 10 h 00 au 6 avril 2018 à 17 h 00 inclus.

Les consignations déposées à l'adresse électronique précitée, seront toutes mises en ligne sur le site internet de la commune.

Afin de répondre aux demandes d'information présentées par le public et recueillir ses observations, Mme la Commissaire enquêteur recevra en la mairie de Plouhinec :

- le mercredi 7 mars 2018 de 10 h 00 à 12 h 00,
- le samedi 17 mars 2018 de 10 h 00 à 12 h 00,
- le vendredi 6 avril 2018 de 15 h 00 à 17 h 00.

À l'expiration du délai d'enquête, le registre d'enquête sera clos et signé par Mme la Commissaire enquêteur qui transmettra le dossier à M. le Maire dans un délai d'un mois à compter de la fin de l'enquête ainsi que son rapport relatant le déroulement de l'enquête et dans lequel figureront ses conclusions motivées précisant si elles sont favorables ou défavorables. Un avis au public faisant connaître l'ouverture de l'enquête sera publié et affiché en mairie et divers autres lieux de la commune au moins quinze jours avant le début de celle-ci. L'avis sera rappliqué par voie de presse dans les huit premiers jours de la procédure.

Le rapport et les conclusions de Mme la Commissaire enquêteur seront tenus en mairie de Plouhinec, à la disposition du public.

### Commune de GUIDEL Projets de modifications n° 2 et 3 du Plan local d'urbanisme (PLU)

### 1ER AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Par arrêté municipal n° 2018-13 en date du 12 février 2018, M. le Maire de Guidel a ordonné l'ouverture d'une enquête publique sur les projets de modifications n° 2 et 3 du Plan local d'urbanisme, à savoir :

Modification n° 2 : secteur UCa sur le terrain situé à l'Est de la salle de l'Estran, à Kerprat, secteur N14 du sémaphore, intégration des nouvelles préconisations du PLH.

Modification n° 3 : ouverture à l'urbanisation de la totalité de la zone 2AUJ aux cinq chemins Est.

À cet effet, M. Bernard Descour a été désigné par le M. le Président du tribunal administratif de Rennes en tant que commissaire enquêteur. L'enquête publique se déroulera à la mairie de Guidel, 11, place de Polignac, 56520 Guidel, du 5 mars au 9 avril 2018 aux jours et heures habituels d'ouverture, exceptés les dimanches et jours fériés :

- du lundi au jeudi de 8 h 30 à 12 h 00 et de 13 h 30 à 17 h 30, le vendredi de 8 h 30 à 12 h 00 et de 13 h 30 à 17 h 00, le samedi de 9 h 30 à 12 h 00. Pendant la durée de l'enquête publique, chacun pourra consigner ses observations sur le registre d'enquête ou les adresser par écrit au commissaire enquêteur à la mairie de Guidel ou par voie électronique à l'adresse suivante :

guidelplumodifs2et3@gmail.com

Des informations relatives à l'enquête pourront être consultées sur le site :

[www.guidel.com](http://www.guidel.com)

et toutes informations complémentaires sur le dossier peuvent être demandées auprès de M. le Maire.

Le commissaire enquêteur assurera une permanence à la mairie de Guidel, 11, place Polignac :

- lundi 5 mars 2018, de 9 h 00 à 12 h 00,

- samedi 17 mars 2018, de 9 h 30 à 12 h 00,

- vendredi 23 mars 2018, de 13 h 30 à 17 h 00,

- lundi 9 avril 2018, de 13 h 30 à 17 h 00.

Son rapport et ses conclusions motivées seront transmis au maire dans le délai d'un mois à compter de la date de clôture de l'enquête et tenus à la disposition du public pendant 1 an.

### Préfecture du MORBIHAN Commissariat Départemental d'Aménagement Commercial (CDAC)

### AVIS

Réunie le 12 février 2018, le CDAC a accordé l'autorisation sollicitée par la SARL Vaphome représentée par MM. Yoann Le Bougeant et Adrian Zapata, cogérants, d'agrandir un ensemble commercial par la création, sur la parcelle cadastrée AW n° 200, d'un magasin de vente de cigarettes électroniques à l'enseigne «Vaphome», d'une surface de vente de 89 m<sup>2</sup>, situé Zac de Kerbois, 1, impasse d'Urville à Auray (56400). Cette décision peut être consultée à la mairie d'Auray ou à la préfecture du Morbihan, secrétariat de la CDAC.

### AVIS

Par arrêté préfectoral en date du 18 décembre 2017, une zone de protection de biotope destinée à protéger une espèce de chiroptère est définie au niveau de l'église Saint-Martin située sur la commune de Noyal-Muzillac. Les mesures contenues dans l'arrêté de protection de biotope permettront de garantir la conservation des habitats et milieux nécessaires à la conservation de l'espèce visée.

L'arrêté peut être consulté à la mairie de Noyal-Muzillac et à la Direction Départementale des Territoires et de la Mer du Morbihan.

### AVIS

Par arrêté préfectoral en date du 2 janvier 2018, une zone de protection de biotope destinée à protéger une espèce de chiroptère est définie au niveau de la «Basilique de Sainte-Anne-d'Auray» située sur la commune de Sainte-Anne-d'Auray. Les mesures contenues dans l'arrêté de protection de biotope permettront de garantir la conservation des milieux nécessaires à la conservation de l'espèce visée.

L'arrêté peut être consulté à la mairie de Sainte-Anne-d'Auray et à la Direction départementale des territoires et de la mer du Morbihan.

## Vie des sociétés

### CESSION DE FONDS DE COMMERCE

Suivant acte reçu par Me Jean Mériadiac Henaff, notaire à Vannes, 20, rue Richemont, le 31 janvier 2018, enregistré à Vannes, le 2 février 2018, 2018N113, a été cédé par la société dénommée Boucherie des Gourmets d'Arradon, société par actions simplifiée au capital de 1 000 euros, dont le siège est à Arradon (56610), 11, allée Denis-Papin, ZA de Botquelen, identifiée au Siren sous le numéro 830 678 835 et immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de Vannes à la société dénommée La Badennoise, société à responsabilité limitée au capital de 8 000 euros, dont le siège est à Baden (56870), 6 et 8, rue Clair-Courault, identifiée au Siren sous le numéro 751 415 399 et immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de Vannes, un fonds de commerce de boucherie, charcuterie, triperie, volaille et dérivés, traiteur exploité à Arradon (56610), 11, allée Denis-Papin, ZA de Botquelen, lui appartenant, et pour lequel le cédant est immatriculé au Registre du commerce et des sociétés de Vannes, sous le numéro 830 678 835.

Le cessionnaire est propriétaire du fonds vendu à compter du jour de la signature de l'acte.

L'entrée en jouissance a été fixée au jour de la signature.

La cession est consentie et acceptée moyennant le prix principal de cinquante-cinq mille euros (55 000 euros), s'appliquant :

- aux éléments incorporels pour neuf mille cent soixante-dix euros (9 170 euros),

- au matériel pour quarante-cinq mille huit cent trente euros (45 830 euros).

Les oppositions, s'il y a lieu, seront reçues en la forme légale dans les dix jours de la dernière en date des insertions prévues par la loi, en l'office notarial où domicile a été élu à cet effet.

Pour insertion  
Le Notaire.

### COMPAGNIE DES PORTS DU MORBIHAN

SA au capital de 4 084 593 euros  
Siège social : rue Saint-Tropez  
Hôtel du Département  
56000 VANNES  
RCS Vannes 317 823 409

### AVIS

1. Du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires en date du 24 novembre 2017, il résulte que la Compagnie des Ports du Morbihan a été dotée de nouveaux statuts avec date d'effet au 24 novembre 2017.

De cette décision, il résulte :

- une modification de l'objet social (gestion et exploitation d'ouvrages et équipements destinés à un usage public) de la société pour (aménagement, gestion et exploitation d'ouvrages et d'équipements publics). L'article 2 des statuts a été modifié en conséquence ;

- une prorogation de la durée de la société de 30 années, ce qui aura pour effet de porter cette durée jusqu'au 24 janvier 2090. L'article 5 des statuts a été modifié en conséquence ;

- une modification du nombre de sièges d'administrateurs (14) de la société pour un nombre fixé à 18.

Le dépôt légal sera effectué au Registre du commerce et des sociétés de Vannes.

2. Par délibération, en date du 30 mars 2017, Goffe du Morbihan Vannes Agglomération a désigné M. Yves Bleunven, domicilié Guernanderf, 56390 Grand-Champ, en qualité de représentant au sein du conseil d'administration de la Compagnie des Ports du Morbihan, en remplacement de M. Michel Bainvel et ce à effet du 7 avril 2017.

Pour avis et mention  
Le Président directeur général.

### CABINET PHILIPPE LARDIN

Société d'avocats  
«Le Corum»  
3, boulevard du Colonel-Rémy  
56000 VANNES  
Tél. 02 97 40 38 20

### SCI DE LA CROIX CORDIER

Société civile immobilière  
Au capital de 1 000 euros  
Siège social : Lann Kerdoutel  
56330 PLUVIGNER  
Transféré à :

10, rue Bernard-Moïssiéris  
Parc d'activités des Deux Moulins  
56880 PLOEREN  
RCS 809 104 920

### TRANSFERT DU SIÈGE SOCIAL

Lors de l'assemblée générale extraordinaire, en date du 31 janvier 2018, les associés ont décidé à compter de ce même jour :

- de transférer le siège social actuellement fixé à Pluvigner (56330), Lann Kerdoutel à Ploeren (56880), 10, rue Bernard-Moïssiéris, parc d'activités des Deux Moulins, et ce à compter du 31 janvier 2018,

- et de procéder à la mise à jour des statuts.

Les cogérants sont M. Stéphane Jan de-meurant à Brech (56400), Lann Palvern et Mme Isabelle Le Henaff demeurant à Brech (56400), Lann Palvern.

La société était immatriculée au RCS de Lorient et sera désormais immatriculée au RCS tenu par le greffe du tribunal de commerce de Vannes.

Pour avis  
La Gérance.

## Autres légales

### GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE SAINT-MALO RÉSOLUTION DU PLAN DE REDRESSEMENT

Par jugement en date du 6 février 2018, le tribunal de commerce de Saint-Malo a prononcé la résolution du plan de redressement arrêté à l'égard de la SAS Société Raymond Josse, 9, rue de Penthièvre, ZA de Nazareth, 22130 Plancoët, RCS Saint-Malo 306 461 088 et a ouvert une procédure de liquidation judiciaire à l'égard de ladite SAS, avec poursuite d'activité jusqu'au 9 mars 2018, à fixé provisoirement la date de cessation des paiements au 1er février 2018 et a désigné en qualité de liquidateur Me David, 1, rue de la Croix-Desilles, 35400 Saint-Malo.

Les créanciers sont invités à déclarer leurs créances au liquidateur ou sur : <https://www.creditors-services.com> dans un délai de deux mois à compter de l'insertion qui va paraître prochainement au Bodacc.

Le Greffier.

### EXTRAIT DES MINUTES DU GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE LILLE MÉTROPOLE REDRESSEMENT JUDICIAIRE

Par jugement en date du 5 février 2018, le tribunal de commerce de Lille Métropole a ouvert une procédure de redressement judiciaire à l'égard de : société par actions simplifiée SAS Desmazières. Noms commerciaux : Magasins Desmazières, Serge Desmazières, Desmazières Services, Groupe Desmazières, Desmazières Import Diffusion, zone industrielle centre de Gros, 59810 Lesquin, activité : chaussures, bagages, maroquinerie, vêtement de sport. RCS Lille Métropole 341 816 064 (1987B00779). Date provisoire de cessation des paiements : 1er février 2018. Fixant la période d'observation au : 5 août 2018. Mandataires judiciaires : Me Emmanuel Malfaisan, 34, rue du Triez, 59290 Wasquehal et la Selas Bernard et Nicolas Soinne représentée par Me Nicolas Soinne, 65, boulevard e la République, 59100 Roubaix. Administrateurs judiciaires : Selas BMA Administrateurs Judiciaires prise en la personne de Me Laurent Miquel, 119, rue Jacquemars-Giélée, 59000 Lille et la société Ajilink Labis-Cabooter prise en la personne de Me Vincent Labis, 316, avenue de Dunkerque, 59130 Lambersart, avec mission : d'assister.

Les déclarations de créances sont à déposer dans les deux mois suivant la publication au Bodacc auprès du mandataire judiciaire.

Le Greffier associé  
du tribunal de commerce.

## Le commissaire-priseur spécialiste-conseil à votre service

Le commissaire-priseur est le spécialiste du marché de l'Art, et il est un des seuls à connaître le juste prix des objets, étant en contact du marché quotidien à travers les ventes publiques.

Il est habilité, en dehors des ventes publiques, à évaluer les objets et à en donner une estimation.

Il engage dans ces opérations sa responsabilité.

Le commissaire-priseur joue donc un rôle de conseiller lors de partage après un décès, ainsi que dans l'élaboration d'un contrat d'assurance.

## Décisions du tribunal de commerce de Vannes

1 - SOLUTION POUR TOUS (SARL) Services à la personne  
25, rue du Général-de-Gaulle  
56190 MUZILLAC  
RCS Vannes 752 066 035

Par jugement du 7 février 2018, le tribunal de commerce de Vannes a ouvert une procédure de redressement judiciaire à l'égard de 1 - Solution pour Tous et a fixé au 7 août 2016 la date de cessation des paiements. Mandataire judiciaire : Me Raymond Dupont, 14, boulevard de la Paix, CS 22173, 56005 Vannes cedex.

Les créanciers sont invités à déclarer leurs créances au liquidateur ou sur : <https://www.creditors-services.com> dans un délai de deux mois à compter de l'insertion qui va paraître au Bodacc.

SCP Jean-Jacques PINSON  
Greffier associé.

SARL ATELIER RUEL&KIRIAKI Conservation et restauration d'œuvres d'art  
6, route de Guérande  
56130 LA ROCHE-BERNARD  
RCS Vannes 524 212 420

Par jugement du 7 février 2018, le tribunal de commerce de Vannes a prononcé la clôture de la liquidation judiciaire de la SARL Atelier Ruel&Kiriaki en raison de l'insuffisance de l'actif.

SCP Jean-Jacques PINSON  
Greffier associé.

SARL ATDM Bar restaurant  
4, place Bir-Hakeim  
56000 VANNES  
RCS Vannes 811 173 046

Par jugement du 7 février 2018, le tribunal de commerce de Vannes a ouvert une procédure de liquidation judiciaire à l'égard de SARL ATDM et a fixé au 30 septembre 2017 la date de cessation des paiements. Liquidateur : Me Raymond Dupont, 14, boulevard de la Paix, CS 22173, 56005 Vannes cedex.

Les créanciers sont invités à déclarer leurs créances au liquidateur ou sur : <https://www.creditors-services.com> dans un délai de deux mois à compter de l'insertion qui va paraître au Bodacc.

SCP Jean-Jacques PINSON  
Greffier associé.

SARL ENTRÉEGRATUITE Discothèque  
2, rue de la Croix-de-Lizio  
56910 CARENTOIR  
RCS Vannes 538 969 783

Par jugement du 7 février 2018, le tribunal de commerce de Vannes a ouvert une procédure de liquidation judiciaire à l'égard de SARL Entréegratuite et a prononcé la résolution du plan de redressement, arrêté par jugement du 20 juillet 2016. Liquidateur : Selas Gérard Bodelat, parc d'activités de Tréhonin, 56300 Le Sourin.

Les créanciers sont invités à déclarer leurs créances au liquidateur ou sur : <https://www.creditors-services.com> dans un délai de deux mois à compter de l'insertion qui va paraître prochainement au Bodacc.

SCP Jean-Jacques PINSON  
Greffier associé.

SARL MORILLON Pierrick Restauration  
1, route de Vannes  
56890 MEUCON  
RCS Vannes 804 959 195

Par jugement du 7 février 2018, le tribunal de commerce de Vannes a ouvert une procédure de redressement judiciaire à l'égard de M. Morillon Pierrick et a fixé au 15 octobre 2016 la date de cessation des paiements. Mandataire judiciaire : Me Raymond Dupont, 14, boulevard de la Paix, CS 22173, 56005 Vannes cedex.

Les créanciers sont invités à déclarer leurs créances au liquidateur ou sur : <https://www.creditors-services.com> dans un délai de deux mois à compter de l'insertion qui va paraître prochainement au Bodacc.

SCP Jean-Jacques PINSON  
Greffier associé.

SARL ATELIER VICTORIA Fabrication d'articles de communication et objets publicitaires  
Zone artisanale de Kervendras  
56250 SULNIAC  
RCS Vannes 380 839 514

Par jugement du 7 février 2018, le tribunal de commerce de Vannes a prononcé la résolution du plan de redressement, arrêté par jugement du 7 février 2007 à l'égard de la SARL Atelier Victoria, en application de l'article L.626-27 I du Code de commerce, sans ouverture concomitante d'une procédure de liquidation judiciaire.

SCP Jean-Jacques PINSON  
Greffier associé.

SARL GUIGOURS Restauration  
7, quai des Cabestans  
56640 ARZON  
RCS Vannes 479 785 834

Par jugement du 7 février 2018, le tribunal de commerce de Vannes a ouvert une procédure de liquidation judiciaire à l'égard de SARL Guigours et a prononcé la résolution du plan de redressement, arrêté par jugement du 20 mai 2013. Liquidateur : Me Raymond Dupont, 14, boulevard de la Paix, CS 22173, 56005 Vannes cedex.

Les créanciers sont invités à déclarer leurs créances au liquidateur ou sur : <https://www.creditors-services.com> dans un délai de deux mois à compter de l'insertion qui va paraître au Bodacc.

SCP Jean-Jacques PINSON  
Greffier associé.

SARL ATLANTIQUE ENERGIE HABITAT Électricité générale, travaux de cloisons, plafond, isolation  
10, rue du Grand-Parc-Cérialac  
56890 QUESTEMBERT  
RCS Vannes 794 792 556

Par jugement du 7 février 2018, le tribunal de commerce de Vannes a ouvert une procédure de redressement judiciaire à l'égard de la SARL Atlantique Énergie Habitat et a fixé au 2 août 2016 la date de cessation des paiements. Mandataire judiciaire : Me Raymond Dupont, 14, boulevard de la Paix, CS 22173, 56005 Vannes cedex.

Les créanciers sont invités à déclarer leurs créances au liquidateur ou sur : <https://www.creditors-services.com> dans un délai de deux mois à compter de l'insertion qui va paraître au Bodacc.

SCP Jean-Jacques PINSON  
Greffier associé.

SARL AGENCE BRETAGNE SUD MAINTENANCE Nettoyage des locaux  
10, rue Audren-de-Kerdrel  
56000 VANNES  
RCS Vannes 451 600 258

Par jugement du 7 février 2018, le tribunal de commerce de Vannes a ouvert une procédure de liquidation judiciaire à l'égard de SARL Agence Bretagne Sud Maintenance et a fixé au 31 octobre 2017 la date de cessation des paiements. Liquidateur : Me Raymond Dupont, 14, boulevard de la Paix, CS 22173, 56005 Vannes cedex.

Les créanciers sont invités à déclarer leurs créances au liquidateur ou sur : <https://www.creditors-services.com> dans un délai de deux mois à compter de l'insertion qui va paraître au Bodacc.

SCP Jean-Jacques PINSON  
Greffier associé.

SAS MANSIZ MAÇONNERIE Maçonnerie, gros oeuvre  
22, leudit Cadoulac  
56420 PLUMLELEC  
RCS Vannes 802 520 288

Par jugement du 7 février 2018, le tribunal de commerce de Vannes a prononcé la liquidation judiciaire de la SAS Mansiz Maçonnerie et a désigné en qualité de liquidateur Me Raymond Dupont, 14, boulevard de la Paix, CS 22173, 56005 Vannes cedex.

SCP Jean-Jacques PINSON  
Greffier associé.

SARL EXELLE Electricité, installation et maintenance de systèmes de sécurité et de surveillance  
4, rue Nominé  
56200 SAINT-MARTIN-SUR-OUST  
RCS Vannes 491 939 823

Par jugement du 7 février 2018, le tribunal de commerce de Vannes a ouvert une procédure de redressement judiciaire à l'égard de la SARL Exellec et a fixé au 7 août 2016 la date de cessation des paiements. Mandataire judiciaire : Me Raymond Dupont, 14, boulevard de la Paix, CS 22173, 56005 Vannes cedex.

Les créanciers sont invités à déclarer leurs créances au liquidateur ou sur : <https://www.creditors-services.com> dans un délai de deux mois à compter de l'insertion qui va paraître au Bodacc.

SCP Jean-Jacques PINSON  
Greffier associé.

M. MORILLON Pierrick Restauration  
1, route de Vannes  
56890 MEUCON  
RCS Vannes 804 959 195

Par jugement du 7 février 2018, le tribunal de commerce de Vannes a ouvert une procédure de redressement judiciaire à l'égard de M. Morillon Pierrick et a fixé au 15 octobre 2016 la date de cessation des paiements. Mandataire judiciaire : Me Raymond Dupont, 14, boulevard de la Paix, CS 22173, 56005 Vannes cedex.

Les créanciers sont invités à déclarer leurs créances au liquidateur ou sur : <https://www.creditors-services.com> dans un délai de deux mois à compter de l'insertion qui va paraître prochainement au Bodacc.

SCP Jean-Jacques PINSON  
Greffier associé.

SARL J.L.S Coiffure  
76, avenue du 4-Août-1944  
56000 VANNES  
RCS Vannes 527 521 645

Par jugement du 7 février 2018, le tribunal de commerce de Vannes a ouvert une procédure de liquidation judiciaire à l'égard de SARL J.L.S et a prononcé la résolution du plan de redressement, arrêté par jugement du 17 mai 2017. Liquidateur : Me Raymond Dupont, 14, boulevard de la Paix, CS 22173, 56005 Vannes cedex.

Les créanciers sont invités à déclarer leurs créances au liquidateur ou sur : <https://www.creditors-services.com> dans un délai de deux mois à compter de l'insertion qui va paraître prochainement au Bodacc.

SCP Jean-Jacques PINSON  
Greffier associé.

SAS ÉQUILIBREIZH Déshydratation fruits et légumes (commerce sédentaire et ambulancier)  
22, rue des Frères-Montgolfier  
ZA de Kermelin  
56890 SAINT-AVÉ  
RCS Vannes 829 643 782

Par jugement du 7 février 2018, le tribunal de commerce de Vannes a ouvert une procédure de redressement judiciaire à l'égard de Équili'Breizh (SAS) et a fixé au 1er septembre 2017 la date de cessation des paiements. Mandataire judiciaire : Me Raymond Dupont, 14, boulevard de la Paix, CS 22173, 56005 Vannes cedex.

Les créanciers sont invités à déclarer leurs créances au liquidateur ou sur : <https://www.creditors-services.com> dans un délai de deux mois à compter de l'insertion qui va paraître au Bodacc.

**VENTE AUTRES**

**Utilitaires**



**BIPPER**, 117 L1 1.4 HDi 70, porte latérale, fourgon, diesel, blanc, 2012, 49.420 km, 5.990 €. Auto Qualité, tél. 02.97.81.60.00. www.autoqualite.fr 323266



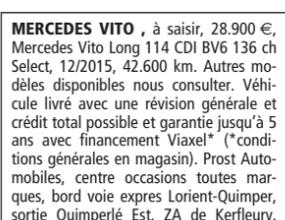
**TRANSIT**, Custom FG L1H1 2.0 TDCi 100 Ambiente 270 fourgon, diesel, blanc, 2013, 82.494 km, 11.590 €. Auto Qualité, tél. 02.97.81.60.00. www.autoqualite.fr 323268



**EXPERT**, FG L1H1 2.0 HDi FAP, 125 ch., fourgon, diesel, blanc, 2012, 59.821 km, 10.990 €. Auto Qualité, tél. 02.97.81.60.00. www.autoqualite.fr 323265



**TRANSPORTER**, FG VAN 2.0 TDi, 114 ch., SWB BMT fourgon, diesel, bleu, 2013, 67.579 km, 12.990 €. Auto Qualité, tél. 02.97.81.60.00. www.autoqualite.fr 323273



**MERCEDES VITO**, à saisir, 28.900 €, Mercedes Vito Long 114 CDI BV6 136 ch Select, 12/2015, 42.600 km. Autres modèles disponibles nous consulter. Véhicule livré avec une révision générale et crédit total possible et garantie jusqu'à 5 ans avec financement Viaxel\* (\*conditions générales en magasin). Prost Automobiles, centre occasions toutes marques, bord voie expresse Lorient-Quimper, sortie Quimper Est, ZA de Kerfleury. Contacter Didier Prost au 02.98.09.01.00. 321779

**VOLKSWAGEN TRANSPORTER**, à saisir, 13.980 €, Volkswagen Transporter 2, 5 TDI 130 ch BV6 1 porte latérale, 2 portes arrières. Autres modèles disponibles nous consulter. Véhicule livré avec une révision générale et crédit total possible et garantie jusqu'à 5 ans avec financement Viaxel\* (\*conditions générales en magasin). Prost Automobiles, centre occasions toutes marques, bord voie expresse Lorient-Quimper, sortie Quimper Est, ZA de Kerfleury. Contacter Didier Prost au 02.98.09.01.00. 321778

**PEUGEOT BOXER**, à saisir, 8.900 €, Peugeot Boxer 2, 2 HDI 100 ch L2H2 1 porte latérale, 2 portes arrières. Autres modèles disponibles nous consulter. Véhicule livré avec une révision générale et crédit total possible et garantie jusqu'à 5 ans avec financement Viaxel\* (\*conditions générales en magasin). Prost Automobiles, centre occasions toutes marques, bord voie expresse Lorient-Quimper, sortie Quimper Est, ZA de Kerfleury. Contacter Didier Prost au 02.98.09.01.00. 321777

**FORD TRANSIT**, à saisir, 12.800 €, Ford Transit plateau bache 2, 2 TDCi 115 ch BV6, 103.000 km. Autres modèles disponibles nous consulter. Véhicule livré avec une révision générale et crédit total possible et garantie jusqu'à 5 ans avec financement Viaxel\* (\*conditions générales en magasin). Prost Automobiles, centre occasions toutes marques, bord voie expresse Lorient-Quimper, sortie Quimper Est, ZA de Kerfleury. Contacter Didier Prost au 02.98.09.01.00. 321776

**Immobilier**

**VENTE RÉGION MORLAIX**

**Maisons de 230 à 300.000 €**



**CARANTEC**, impasse centre-bourg, maison de 130 m<sup>2</sup> habitables, comprenant au rez-de-chaussée : salon, pièce à vivre, cuisine américaine, chambre, salle de bains, wc ; étage : 3 chambres, salle d'eau, wc. Sous-sol complet + garage. Terrain clos de 500 m<sup>2</sup>. DPE : D. Prix : 229.000 €. Téléphone 07.81.37.00.85. 254754

RENDEZ-VOUS SUR **letelegramme.fr**

PRÉFECTURE DU MORBIHAN  
COMMISSION DÉPARTEMENTALE D'AMÉNAGEMENT COMMERCIAL (CDAC)

**AVIS**

Réunie le 12 février 2018, la CDAC a accordé l'autorisation sollicitée par la SARL Vaphome représentée par MM. Yoann Le Bougeant et Adrian Zapata, cogérants, d'agrandir un ensemble commercial par la création sur la parcelle cadastrée AW n° 200, d'un magasin de vente de cigarettes électroniques à l'enseigne Vaphome, d'une surface de vente de 89 m<sup>2</sup>, situé ZAC de Kerbois, 1, impasse d'Urville à Auray (56400). Cette décision peut être consultée à la mairie d'Auray ou à la préfecture du Morbihan, secrétariat de la CDAC.

**Enquêtes publiques**

COMMUNE DE GUIDEL

**1<sup>er</sup> AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE**

**Projets de modifications n°s 2 et 3 du plan local d'urbanisme (PLU)**

Par arrêté municipal n° 2018-13 en date du 12 février 2018, M. le Maire de Guidel a ordonné l'ouverture d'une enquête publique sur les projets de modifications n°s 2 et 3 du plan local d'urbanisme, à savoir :  
Modification n° 2 : secteur UCa sur le terrain situé à l'est de la salle de l'Estran, à Kerprat, secteur NI4 du sémaphore, intégration des nouvelles préconisations du PLU.  
Modification n° 3 : ouverture à l'urbanisation de la totalité de la zone 2AUi aux Cinq Chemins Est.  
À cet effet, M. Bernard Descour a été désigné par M. le Président du tribunal administratif de Rennes en tant que commissaire enquêteur.  
L'enquête publique se déroulera à la mairie de Guidel, 11, place de Polignac, 56520 Guidel, du 5 mars au 9 avril 2018, aux jours et heures habituels d'ouverture, exceptés les dimanches et jours fériés : du lundi au jeudi, de 8 h 30 à 12 h et de 13 h 30 à 17 h 30 ; le vendredi, de 8 h 30 à 12 h et de 13 h 30 à 17 h ; le samedi, de 9 h 30 à 12 h.  
Pendant la durée de l'enquête publique, chacun pourra consigner ses observations sur le registre d'enquête ou les adresser par écrit au commissaire enquêteur à la mairie de Guidel ou par voie électronique à l'adresse suivante : guidelplumodifs2et3@gmail.com  
Des informations relatives à l'enquête pourront être consultées sur le site www.guidel.com et toutes informations complémentaires sur le dossier peuvent être demandées auprès de M. le Maire.  
Le commissaire enquêteur assurera une permanence à la mairie de Guidel, 11, place Polignac : lundi 5 mars 2018, de 9 h à 12 h ; samedi 17 mars 2018, de 9 h 30 à 12 h ; vendredi 23 mars 2018, de 13 h 30 à 17 h ; lundi 9 avril 2018, de 13 h 30 à 17 h.  
Son rapport et ses conclusions motivées seront transmis au maire dans le délai d'un mois à compter de la date de clôture de l'enquête et tenus à la disposition du public pendant un an.

**1<sup>er</sup> AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE**

**Zonage de l'assainissement des eaux pluviales**

Par arrêté du 14 février 2018, le maire de la commune de Plouhinec a prescrit une enquête publique relative au projet de zonage de l'assainissement des eaux pluviales.  
Ladite enquête se déroulera pendant une durée de 31 jours à compter du mercredi 7 mars 2018 à 10 h, jusqu'au vendredi 6 avril 2018, à 17 h inclus.  
Le projet fait l'objet d'une note de synthèse intégrée au dossier d'enquête publique.  
Mme Jocelyne Le Faou, géographe-urbaniste, a été désignée en qualité de commissaire enquêtrice par le président du tribunal administratif de Rennes.  
Les principales pièces du projet seront disponibles sur le site internet de la commune à l'adresse suivante : <http://www.plouhinec.com/mairie/urbanisme-travaux-et-habitat/dossier-d-enquete-publique-assainissement-eaux-pluviales.html> à partir du 7 mars 2018, à 10 h.  
Les pièces du dossier ainsi que le registre d'enquête à feuillets non mobiles, cotés et paraphés par Mme Le Faou, seront déposés en mairie de Plouhinec pendant trente-et-un jours consécutifs, du 7 mars, à 10 h, au 6 avril 2018, à 17 h inclus.  
Chacun pourra en prendre connaissance aux jours et heures habituels d'ouverture de la mairie et consigner éventuellement ses observations sur le registre d'enquête ou les adresser par écrit, en mairie de Plouhinec, à l'attention de Mme la Commissaire enquêtrice qui les annexera au registre.  
Les observations du public pourront également être transmises à l'adresse suivante : assainissementpluviales@plouhinec.com pendant toute la durée de l'enquête, soit du 7 mars 2018, à 10 h, au 6 avril 2018, à 17 h inclus.  
Les consignations déposées à l'adresse électronique précitée seront toutes mises en ligne sur le site internet de la commune.  
Afin de répondre aux demandes d'information présentées par le public et recueillir ses observations, Mme la Commissaire enquêtrice recevra en la mairie de Plouhinec : le mercredi 7 mars 2018, de 10 h à 12 h ; le samedi 17 mars 2018, de 10 h à 12 h ; le vendredi 6 avril 2018, de 15 h à 17 h.  
À l'expiration du délai d'enquête, le registre d'enquête sera clos et signé par Mme la Commissaire enquêtrice qui transmettra le dossier à M. le Maire dans un délai d'un mois à compter de la fin de l'enquête ainsi que son rapport relatant le déroulement de l'enquête et dans lequel figureront ses conclusions motivées précisant si elles sont favorables ou défavorables.  
Un avis au public faisant connaître l'ouverture de l'enquête sera publié et affiché en mairie et divers autres lieux de la commune au moins quinze jours avant le début de celle-ci. L'avis sera rappelé par voie de presse dans les huit premiers jours de la procédure.  
Le rapport et les conclusions de Mme la Commissaire enquêtrice seront tenus en mairie de Plouhinec, à la disposition du public.

**Annonces officielles**

Sur [bretagne-marchespublics.com](http://bretagne-marchespublics.com), retrouvez les marchés publics et privés et les autres annonces sur [regions-annonceslegales.com](http://regions-annonceslegales.com). Contact tél. 02 98 33 74 44 - E-mail : [annonceslegales@viamedia-publicite.com](mailto:annonceslegales@viamedia-publicite.com). Conformément à l'arrêté ministériel du 21/12/2017, le prix de la ligne de référence des annonces judiciaires et légales (art. 2) est fixé pour l'année 2018 au tarif de base de 4,16 € HT pour les départements du Finistère, des Côtes-d'Armor ou du Morbihan (soit un prix du millimètre de 1,82 € HT). Les annonceurs sont informés que, conformément au décret n° 2012-1547 du 28 décembre 2012, les annonces légales sur les sociétés et fonds de commerce publiées dans les journaux d'annonces légales, sont obligatoirement mises en ligne dans une base de données numérique centrale, [www.actu-legales.fr](http://www.actu-legales.fr).

**LEGALES ET JUDICIAIRES**

**Avis administratifs**

**AVIS**

Par arrêté préfectoral en date du 2 janvier 2018, une zone de protection de biotope destinée à protéger une espèce de chiroptère est définie au niveau de la Basilique de Sainte-Anne d'Auray, située sur la commune de Sainte-Anne-d'Auray. Les mesures contenues dans l'arrêté de protection de biotope permettront de garantir la conservation des milieux nécessaires à la conservation de l'espèce visée. L'arrêté peut être consulté à la mairie de Sainte-Anne-d'Auray et à la direction départementale des territoires et de la mer du Morbihan.

**AVIS**

Par arrêté préfectoral en date du 18 décembre 2017, une zone de protection de biotope destinée à protéger une espèce de chiroptère est définie au niveau de l'église Saint-Martin située sur la commune de Noyal-Muzillac. Les mesures contenues dans l'arrêté de protection de biotope permettront de garantir la conservation des habitats et milieux nécessaires à la conservation de l'espèce visée. L'arrêté peut être consulté à la mairie de Noyal-Muzillac et à la direction départementale des territoires et de la mer du Morbihan.

**VOUS CRÉEZ VOTRE ENTREPRISE ?**

**Saisissez votre annonce légale sur :**



**regions-annonceslegales.com**

Créer et publier vos annonces légales en ligne



**Tous journaux habilités en France**

**Devis & attestation de parution immédiats**



**Laissez-vous guider tout simplement !**



**regions-annonceslegales.com**

Créer et publier vos annonces légales en ligne

**Publicités immobilières réglementées**

**VENTES AUX ENCHÈRES IMMOBILIÈRES**

**VENTES JUDICIAIRES IMMOBILIÈRES**

**CESSIONS DOMANIALES BIENS COMMUNAUX**

**RENDEZ-VOUS EN ANNONCES CLASSÉES**

# Judiciaires et légales

Retrouvez tous les marchés publics et privés parus sur les 12 départements du Grand Ouest sur : **centraledesmarchés.com**

Pour faire paraître une annonce légale : **Medialex**, tél. 02 99 26 42 00 - Fax 0 820 309 009 (0,12€ la minute) e-mail : annonces.legales@medialex.fr - Internet : www.medialex.fr

Tarif de référence stipulé dans Art.2 de l'arrêté ministériel du 21 décembre 2017, 4,16 € ht la ligne, ce qui correspond à 1,76 € ht le mm/cvl. Les annonceurs sont informés que, conformément au décret no 2012-1547 du 28 décembre 2012, les annonces légales portant sur les sociétés et fonds de commerce concernées et publiées dans les journaux d'annonces légales, sont obligatoirement mises en ligne dans une base de données numérique centrale, www.actulegales.fr.

## Avis de marchés publics

Procédure adaptée  
Marchés inférieurs à 90 000 € HT

### Commune d'Étel

**Maîtrise d'oeuvre pour la rénovation d'un bâtiment remise en état de la Glacière**

### PROCÉDURE ADAPTÉE

- Identification de la collectivité contractante** : commune d'Étel, place de la République, BP 38, 56410 Étel. Tél. 02 97 55 35 19. Fax 02.97 55 20 15. Courriel : chargedemission2@mairie-etal.fr Courriel : accueil@mairie-etal.fr
  - Objet du marché** : maîtrise d'oeuvre pour la réhabilitation du bâtiment de l'Ancienss Glacière municipale.
  - Délais d'exécution** : 16 mois.
  - Critères d'attribution** : offre la mieux-disante suivant les pondérations suivantes :
    - prix des prestations : 30 %,
    - valeur technique : 70 %.
  - Modalités de retrait du DCE** : le dossier de consultation des entreprises est téléchargeable sur le site : http://www.e-megalisbretagne.org
  - Renseignements** :
    - **techniques** : chargé de mission, voir rubrique n° 1,
    - **administratifs** : Direction générale des services, voir rubrique n° 1.
  - Date limite de réception des offres** : le samedi 31 mars à 12 h 00 en mairie d'Étel, adresse en 1 exemplaire par recommandé AR ou contre récépissé, ou par dépôt sur la plateforme dématérialisée : http://www.e-megalisbretagne.org
  - Date d'envoi à la publication** : le 2 mars 2018.
- Instance chargée de procédures de recours** : tribunal administratif de Rennes, 1, contour de la Motte, 35044 Rennes. Tél. 02 99 61 56 84.
- Organe chargé des procédures de médiation** : Comité consultatif interrégional de règlement amiable des litiges, préfecture de région, 6, Quai Ceineray, 44035 Nantes cedex. Tél. 02 40 08 64 33.

## Marchés publics

Procédure adaptée



### Commune de Bubry

Requalification du bourg de Saint-Yves

### PROCÉDURE ADAPTÉE

**Nom et adresse officiels de l'organisme acheteur** : commune de Bubry, place Macroom, 56310 Bubry, 02 97 51 70 07.  
**Objet du marché** : requalification du bourg de Saint-Yves.  
**Type d'avis** : avis d'appel public à concurrence.  
**Type de procédure** : procédure adaptée.  
**Catégorie** : travaux.  
**Lots** :

- Lot 1 : terrassement, voirie, EP (commune de Bubry).
- Lot 2 : réseau eaux pluviales (Lorient Agglomération).
- Lot 3 : espaces verts, mobilier, revêtement béton (commune de Bubry).

**Date et heure limites de dépôts** :  
**Offre** : 23 mars 2018 à 12 h 00.  
**Dossier téléchargeable sur** : http://www.megalisbretagne.org

### Commune de Puteaux

**Réfection de deux terrains de tennis en quick y compris le mur de frappe au centre de vacances Ploemeur**

### AVIS D'APPEL PUBLIC À LA CONCURRENCE

**Organisme qui passe le marché** : mairie de Puteaux, service des marchés publics, 131, rue de la République, 92800 Puteaux, tél. 01 46 92 92 51. Fax 01.46.92.93.95.  
**Procédure** : la présente consultation est une procédure adaptée passée en application de l'article 27 du décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics.  
**Objet du marché** : réfection de deux terrains de tennis en quick y compris le mur de frappe au centre de vacances Ploemeur.  
**Modalité de retrait du dossier de consultation** : le dossier est disponible et gratuit en se munissant d'une clé USB au service des marchés publics (se munir impérativement d'une carte de la société ou d'un papier à en-tête) aucun dossier papier ne sera communiqué : mairie de Puteaux, 131, rue de la République, 92800 Puteaux, bureau 1.46 au 1er étage, du lundi au vendredi de 9 h 00 à 12 h 00 et de 13 h 30 à 17 h 30, ou,  
13 par téléchargement sur achatpublic.com  
L'unité monétaire est l'euro.  
**Date limite de remise des offres** : vendredi 30 mars 2018 à 12 h 00.  
**Date d'envoi de présent avis** : mercredi 28 février 2018.

### Commune de Monteneuf

**Aménagement quartier durable Placis**

### PROCÉDURE ADAPTÉE

- Dénomination du maître d'ouvrage** : mairie de Monteneuf, rue du Chaperon-Rouge, 56380 Monteneuf. Tél. 02 97 93 21 20.
  - Procédure de passation choise** : la présente consultation est lancée selon une procédure adaptée.  
Remise d'offre ouverte à tout candidat.
  - Objet de la consultation** : aménagement quartier durable Placis (nouvelle consultation, classement sans suite).
  - Décomposition en lots** :
    - Lot 1 : terrassement, voirie.
    - Lot 2 : assainissement.Chaque lot fera l'objet d'un marché distinct. Possibilité de répondre pour un ou plusieurs lots.
  - Délai d'exécution (en semaines, hors période de préparation)** :
    - Lot 1 : 5 semaines.
    - Lot 2 : 4 semaines.
- À titre indicatif, les travaux devront débuter en mai 2018.
- Retrait des dossiers** : les dossiers pourront être retirés par voie électronique à l'adresse suivante : https://marches.e-megalisbretagne.org
  - Date limite de réception des offres** : le vendredi 30 mars 2018 à 12 h 00.
  - Adresse à laquelle les offres devront être transmises** : les offres seront adressées par pli recommandé avec accusé de réception postal, ou remises contre récépissé à l'adresse de la commune indiquée ci-avant, ou remises par voie électronique à l'adresse suivante : https://marches.e-megalisbretagne.org
  - Le règlement de la consultation** est joint au DCE et précise les justifications à produire, ainsi que la durée de validité des offres (120 jours).
  - Jugement des offres** : offre économiquement la plus avantageuse, appréciée selon les critères pondérés suivants :
    - la valeur technique : 30 points (détails suivant article 4.2 du règlement de consultation) ;
    - le prix des prestations : 70 points.
  - Renseignements complémentaires** :
    - **Techniques** :
      - Lot 1 et 2 : François Stephant, ECR Environnement, 2, rue André-Ampère, ZA de Kerhoas II, 56260 Larmor-Plage. Tél. 02 97 87 42 32. Fax 02.97.47.42.52.
    - **Administratifs** : mairie (voir article 1).
  - Date d'envoi du présent avis** : 5 mars 2018.

### Commune de Damgan

**Travaux pour la construction de la Maison des Damganais**

### PROCÉDURE ADAPTÉE

**Mode de passation** : MAPA (article 42 de l'ordonnance 2015-899).  
**1. Maître d'ouvrage** : commune de Damgan (56750).  
**2. Maître d'oeuvre** : Cabinet Bléher Architectes de Plumelec (56420).  
**3. Objet du marché** : marché de travaux pour la construction de la Maison des Damganais.  
**4. Nature et consistance des travaux** : le marché est composé de 17 lots :

- Lot 01 : gros oeuvre, terrassement, enduit.
- Lot 02 : charpente bois.
- Lot 03 : couverture, zinguerie.
- Lot 04 : étanchéité.
- Lot 05 : menuiseries métalliques.
- Lot 06 : menuiseries bois, agencement.
- Lot 07 : parquet.
- Lot 08 : cloisons mobiles.
- Lot 09 : cloisons sèches, isolation.
- Lot 10 : chapes, carrelage, sols souples, faïence.
- Lot 11 : peinture, nettoyage.
- Lot 12 : plafonds suspendus.
- Lot 13 : électricité.
- Lot 14 : chauffage, traitement d'air, plomberie.
- Lot 15 : équipement scénique.
- Lot 16 : office.
- Lot 17 : tribunes rétractables.

- Délai d'exécution des travaux** : 15 mois.  
Démarrage envisagé en septembre 2018.
- Critères d'attribution** :
- prix des prestations,
- valeurs techniques,
- critères environnementaux.
- Justifications à produire** : elles seront indiquées dans le règlement de la consultation (RC).
- À titre indicatif, elles comprendront les pièces suivantes** :
- lettre de candidature (cf. RC),
- renseignements, attestations, déclarations (cf. RC),
- moyens du candidat et références de moins de trois ans pour des travaux de même nature.
- Retrait des dossiers** : les dossiers sont uniquement dématérialisés et téléchargeables sur le site internet : www.damgan.fr rubrique marchés publics ou sur la plateforme : www.e-megalisbretagne.org
- Si vous avez des difficultés vous pouvez faire votre demande par mail à l'adresse suivante** : dst@damgan.fr
- Renseignements** :
- **Administratifs** : Christelle Lebigot (DGS mairie). Tél. 02 97 41 10 19. E-mail : dgs@damgan.fr
- **Techniques** : Yvon Toudic (services techniques, mairie). Tél. 02 97 41 27 45. Portable 06 13 45 42 27. E-mail : dst@damgan.fr
- Maître d'oeuvre** : Cabinet Bléher Architectes. Tél. 02 97 42 21 44. E-mail : bleher.architecte@wanadoo.fr
- Date limite de réception des offres** : lundi 9 avril 2018 à 16 h 00 en mairie.
- Date d'envoi à la publication** : vendredi 2 mars 2018.

## VOTRE ACCÈS AU REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIÉTÉS !

Les Brevets des Tribunaux de Commerce

## Autres marchés



**Mise en concurrence concernant l'autorisation d'occuper le domaine public avec droits exclusifs en vue de l'exploitation d'un petit train routier touristique**

### AVIS RECTIFICATIF

**Identification du pouvoir adjudicateur** : ville de Vannes, hôtel de ville, 26, place Maurice-Marchais, BP 509, 56019 Vannes cedex.  
**Objet de la mise en concurrence** : mise en concurrence concernant l'autorisation d'occuper le domaine public avec droits exclusifs en vue de l'exploitation d'un petit train routier touristique sur la commune de Vannes.  
**Information rectifiée** :  
**Date limite de réception des offres** : au lieu de 2 mars 2018 à 12 h 00, lire : 2 mars 2018 à 12 h 00.  
**Renseignements complémentaires** : Tél. 02 97 01 61 90. Courriel : instruction.marches@mairie-vannes.fr  
**Retrait du dossier** : http://www.e-megalisbretagne.org/  
**Publications antérieures** : avis n° 18-29528 publié le 3 mars 2018 sur le site : www.boamp.fr et sur le site de la ville de Vannes.  
**Date d'envoi du présent avis à la publication** : 5 mars 2018.

## Adjudications immobilières

### VENTE PAR ADJUDICATION

**Le lundi 9 avril 2018 à 14 h 30**

À Carnac (56340), 39, rue Saint-Cornély, par le ministère et en l'étude de Mes Guillaume de Tilly et Pierre Olivier Rugeon, notaires associés, 39, rue Saint-Cornély à Carnac, suivant jugement du TGI de Lorient du 24 octobre 2017, vente par adjudication du bien ci-après désigné appartenant aux conjoints Le Sausse.

**À SAINT-PHILIBERT (56470), 35, route des Plages**

**PROPRIÉTÉ COMPRÉHENDANT DEUX MAISONS D'HABITATION À RÉNOVER SUR TERRAIN**

Le tout cadastré section AR n° 81 pour 06 a 36 ca et section AR n° 84 pour 03 a 98 ca.Total surface : 10 a 34 ca.

**Mise à prix : 195 000 euros**

Frais en sus. Enchères minimum : 1 000 euros.  
Consignation préalable 22 500 euros. Faculté de baisse du 1/4.  
Conditions particulières : voir cahier des charges consultable en l'étude.  
Visite sur rendez-vous : 02 97 52 04 07.

*Pour avis  
Le Notaire.*

## Avis administratifs

**Commune de GUIDEL**

**Projets de modifications n° 2 et 3 du Plan local d'urbanisme (PLU)**

**2E AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE**

**Commune LE BONO**

**Modification n° 3 simplifiée du PLU**

**AVIS DE MISE À DISPOSITION DU PUBLIC**

Il est rappelé que par arrêté municipal n° 2018-13 en date du 12 février 2018, M. le Maire de Guidel a ordonné l'ouverture d'une enquête publique sur les projets de modifications n° 2, et 3 du Plan local d'urbanisme, à savoir :  
Modification n° 2 : secteur UCa sur le terrain situé à l'Est de la salle de l'Estran, à Kerprat, secteur N14 du sémaphore, intégration des nouvelles préconisations du PLH.  
Modification n° 3 : ouverture à l'urbanisation de la totalité de la zone 2AU1 aux cinq chemins Est.

À cet effet, M. Bernard Descour a été désigné par le M. le Président du tribunal administratif de Rennes en tant que commissaire enquêteur. L'enquête publique se déroulera à la mairie de Guidel, 11, place de Polignac, 56520 Guidel, du 5 mars au 9 avril 2018 aux jours et heures habituels d'ouverture, exceptés les dimanches et jours fériés : du lundi au jeudi de 8 h 30 à 12 h 00 et de 13 h 30 à 17 h 30, le vendredi de 8 h 30 à 12 h 00 et de 13 h 30 à 17 h 00, le samedi de 9 h 30 à 12 h 00. Pendant la durée de l'enquête publique, chacun pourra consigner ses observations sur le registre d'enquête ou les adresser par écrit au commissaire enquêteur à la mairie de Guidel ou par voie électronique à l'adresse suivante :  
guidelplumodifs2et3@gmail.com  
Des informations relatives à l'enquête pourront être consultées sur le site : www.guidel.com et toutes informations complémentaires sur le dossier peuvent être demandées auprès de M. le Maire.  
Le commissaire enquêteur assurera une permanence à la mairie de Guidel, 11, place Polignac :

- lundi 5 mars 2018, de 9 h 00 à 12 h 00,
- samedi 17 mars 2018, de 9 h 30 à 12 h 00,
- vendredi 23 mars 2018, de 13 h 30 à 17 h 00,
- lundi 9 avril 2018, de 13 h 30 à 17 h 00.

Son rapport et ses conclusions motivées seront transmis au maire dans le délai d'un mois à compter de la date de clôture de l'enquête et tenus à la disposition du public pendant 1 an.

Par arrêté n° 2018/006 en date du 29 janvier 2018 et en application des articles L.153-45 et L.153-46 du Code de l'urbanisme, le maire de Le Bono a engagé la procédure de modification simplifiée du PLU pour des ajustements réglementaires en matière de hauteur sur le secteur de l'ancien site scolaire faisant l'objet d'une requalification.  
Les modalités de la mise à disposition du public du dossier de modification simplifiée ont été définies par délibération en date du 29 janvier 2018.  
Le public pourra consulter le dossier en mairie de Le Bono entre le 16 mars 2018 et le 16 avril 2018, inclus aux jours et heures habituels d'ouverture au public de la mairie soit lundi, mercredi, jeudi et vendredi de 8 h 30 à 12 h 00 et 14 h 00 à 17 h 00, le mardi 8 h 30-12 h 00 et le samedi 9 h 00-12 h 00, pendant toute la durée de la mise à disposition du public.  
Le dossier sera également consultable sur le site internet de la commune pendant toute la durée de la mise à disposition du public (http://www.lebono.com)  
Un registre sera ouvert pour permettre au public de consigner ses observations en mairie. Elles peuvent être également adressées par écrit à l'attention de M. le Maire de la commune de Le Bono. Cet avis sera publié dans un journal diffusé dans le département 8 jours au moins avant le début de la mise à disposition du public et affiché en mairie pendant toute la durée de la mise à disposition.  
Toute personne peut sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier de mise à disposition du public auprès de M. le Maire de la commune du Bono, place Joseph-Le-Clanche, 56400 Le Bono.  
À l'issue de ce délai, le registre sera clos et signé par le maire. Le bilan de la mise à disposition sera présenté au conseil municipal, qui adoptera par délibération le projet de modification simplifiée, tenant compte des avis émis et des observations du public.

## Décisions du tribunal de commerce de Lorient

Suivant jugement du 23 février 2018, le tribunal de commerce de Lorient a prononcé la conversion de la procédure de redressement judiciaire en liquidation judiciaire à l'encontre de Vity (SAS), 165, rue de la Montagne-du-Salut, pôle de Tchnellys, 56600 Lanester, commerce de gros (commerce interentreprises) d'ordinateurs, d'équipements informatiques périphériques et de logiciels, RCS Lorient : 343 113 320. Liquidateur : Me Armel Charroux, 5, rue Pasteur, 56100 Lorient.

*Le Greffier.*

Suivant jugement du 16 février 2018, le tribunal de commerce de Lorient a ouvert une procédure de redressement judiciaire à l'encontre de : L'Odyssée (SARL), quai Vauban, 56360 Le Palais, restauration traditionnelle, RCS Lorient : 531 381 051 et a désigné : mandataire judiciaire : Me Armel Charroux, 5, rue Pasteur, 56100 Lorient.  
Date de cessation des paiements : 15 juillet 2017.  
Les déclarations de créances sont à déposer au mandataire judiciaire ou sur www.creditors-services.com dans les 2 mois de la publication au Bodacc.

*Le Greffier.*

Suivant jugement du 23 février 2018, le tribunal de commerce de Lorient a prononcé la liquidation judiciaire de M. Gillet Didier, 7, route de Kerourio, 56850 Caudan, travaux d'électricité, RM : 492 797 071. Liquidateur : Me Armel Charroux, 5, rue Pasteur, 56100 Lorient. Date de cessation des paiements : 23 août 2016.  
Les déclarations de créances sont à déposer au liquidateur ou sur www.creditors-services.com dans les 2 mois de la publication au Bodacc.

*Le Greffier.*

Suivant jugement du 23 février 2018 le tribunal de commerce de Lorient a prononcé la résolution du plan de redressement et a ouvert une procédure de liquidation judiciaire simplifiée à l'encontre de : SARL Belle Île Immobilier, 1, avenue Carnot, 56360 Le Palais, agences immobilières, RCS Lorient : 439 312 992. Mandataire liquidateur : Selari Erwan Flatres, 2, rue Duplexe, 56100 Lorient. Date de cessation des paiements : 24 mars 2017.  
Les déclarations de créances sont à déposer au liquidateur ou sur www.creditors-services.com dans les 2 mois de la publication au Bodacc.

*Le Greffier.*

Suivant jugement du 23 février 2018 le tribunal de commerce de Lorient a ouvert une procédure de redressement judiciaire à l'encontre de Breizh Signalétk (SARL), 5, clos du Bois, 56700 Sainte-Hélène, installation d'équipements électriques, de matériels électroniques et optiques ou d'autres matériels, RCS Lorient : 811 844 166. RM : 811 844 166. Et a désigné mandataire judiciaire : Selas Gérard Bodelet, PA de Tréhonin, 56300 Le Sourn.  
Date de cessation des paiements : 6 juillet 2017.  
Les déclarations de créances sont à déposer au liquidateur ou sur www.creditors-services.com dans les 2 mois de la publication au Bodacc.

*Le Greffier.*

Suivant jugement du 23 février 2018, le tribunal de commerce de Lorient a ouvert une procédure de redressement judiciaire à l'encontre de M. Belkheifa Abdelhak, 37, rue de Merville, 56100 Lorient, restauration traditionnelle, RCS Lorient : 452 469 992. Et a désigné mandataire judiciaire : Me Armel Charroux, 5, rue Pasteur, 56100 Lorient.  
Date de cessation des paiements : 2 décembre 2016.  
Les déclarations de créances sont à déposer au liquidateur ou sur www.creditors-services.com dans les 2 mois de la publication au Bodacc.

*Le Greffier.*

Suivant jugement du 23 février 2018, le tribunal de commerce de Lorient a prononcé la liquidation judiciaire de EURL JKE (SARL), le Lérion, ZA Kenyah Sud, 56400 Plougoumelen, autres activités créatives et de loisirs, RCS Lorient : 804 448 348. Liquidateur : Me Armel Charroux, 5, rue Pasteur, 56100 Lorient. Date de cessation des paiements : 23 août 2016.  
Les déclarations de créances sont à déposer au liquidateur ou sur www.creditors-services.com dans les 2 mois de la publication au Bodacc.

*Les Greffiers.*

Suivant jugement du 23 février 2018 le tribunal de commerce de Lorient a prononcé la liquidation judiciaire simplifiée de M. Raffiegeau Christophe Thierry André, 25, cours de la Bove, 56100 Lorient, vente de produits alimentaires par l'intermédiaire de distributeurs automatiques, RCS Lorient : 418 059 663. Liquidateur : Selari Erwan Flatres, 2, rue Duplexe, 56100 Lorient.  
Date de cessation des paiements : 23 août 2016.  
Les déclarations de créances sont à déposer au liquidateur ou sur www.creditors-services.com dans les 2 mois de la publication au Bodacc.

*Le Greffier.*

Suivant jugement du 23 février 2018 le tribunal de commerce de Lorient a prononcé la liquidation judiciaire simplifiée de SARL A.G.M.L. (SARL), 1, rue du Fil, 56500 Locminé, commerce de détail de la chaussure, RCS Lorient : 792 237 349. Liquidateur : Selari Erwan Flatres, 2, rue Duplexe, 56100 Lorient.  
Date de cessation des paiements : 20 février 2018.  
Les déclarations de créances sont à déposer au liquidateur ou sur www.creditors-services.com dans les 2 mois de la publication au Bodacc.

*Les Greffiers.*

Suivant jugement du 23 février 2018, le tribunal de commerce de Lorient a adopté le plan de redressement de M.I.B. Made In Blue (SARL), 1, rue de la Drisse, 56470 La Trinité-sur-Mer, enseignement de disciplines sportives et d'activités de loisirs, RCS Lorient : 429 763 071. Commissaire à l'exécution du plan : Selari Erwan Flatres, 2, rue Duplexe, 56100 Lorient

*Le Greffier.*

### Vie des sociétés

**CABINET DREAN**  
Avocat  
Parc d'innovation Bretagne Sud  
56000 VANNES  
Tél. 02 97 54 05 29

### AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte sous seing privé en date à Vannes du 1er mars 2018, il a été constituée une société à responsabilité limitée présentant les caractéristiques suivantes :  
Dénomination sociale : HDP Sarzeau. Capital : 5 000 euros.  
Siège social : Sarzeau (56370), 15, rue du Port-Saint-Jacques.  
Objet : l'exploitation de tous fonds de commerce d'hôtel, brasserie, crêperie, restaurant, pizzeria, glacier, débit de boissons (Licence IV).  
Durée : 99 années à compter de son immatriculation au Registre du commerce et des sociétés.  
Gérants :

- M. Philippe Daniel demeurant à Saint-Dolay (56130), 21, Sainte-Anne,
- Mme Maëlle Guühneuf demeurant à Saint-Dolay (56130), 21, Sainte-Anne.

RCS de Vannes.

*La Gérance.*

**MR. BARBER**  
Société à responsabilité limitée  
Au capital de 1 000 euros  
Siège social : 18, rue du Mené  
56000 VANNES

### AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à Vannes du 1er mars 2018, il a été constituée une société présentant les caractéristiques suivantes :  
Forme sociale : société à responsabilité limitée.

Dénomination sociale : MR. Barber. Siège social : 18, rue du Mené, 56000 Vannes.  
Objet social : l'activité de coiffeur-barbier ; la vente de tous produits ou tous autres accessoires en rapport directement ou indirectement avec l'objet social.  
Durée de la société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la société au Registre du commerce et des sociétés.  
Capital social : 1 000 euros.  
Gérance : M. Oscar Bontemps, demeurant 2, rue Louise-Michelle, 56890 Plescop, assure la gérance.  
Immatriculation de la société au Registre du commerce et des sociétés de Vannes.

*Pour avis  
La Gérance.*

### LOCATION-GÉRANCE

Suivant acte sous seing privé signé à Moustoir Ac le 13 mars 2018, M. Michel Guillemet, président de la société Sasu La Belle Equipe, domiciliée à 6, place Sainte-Barbe, 56500 Moustoir Ac, immatriculé au Registre de commerce du tribunal de Lorient sous le n° Siret 830 291 076 a donné à bail à compter du 1er avril 2018, à titre de location gérance à LBE Marina, 6, place Sainte-Barbe, 56500 Moustoir Ac, un fonds de café, presse, petite restauration, ventes sur place et à emporter, exploité au 6, place Sainte-Barbe, 56500 Moustoir Ac à compter du 1er avril 2018 jusqu'au 31 décembre 2019. Renouvellement par tacite reconduction d'année en année.

En vertu de ce contrat la société LBE Marina, 6, place Sainte-Barbe, 56500 Moustoir Ac, exploitera le fonds à ses risques et périls et sous son entière responsabilité.  
La société Sasu La Belle Equipe ne sera tenu d'aucune dette ni d'aucun engagement contracté par le gérant et le fonds ne pourra en aucun cas être considéré comme le gage des créanciers du locataire.

*Pour unique insertion  
Le Bailleur.*



**EARL «BREIZH SAP»**  
Société civile  
Au capital de 9 000 euros  
Siège social : Perez Vihan  
56630 LANGONNET

### AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seings privés en date à Langonnet (56) du 1er mars 2018, il a été constituée une exploitation agricole à responsabilité limitée (EARL) présentant les caractéristiques suivantes :  
Forme : société civile.  
Dénomination : «Breizh Sap».  
Siège : «Perez Vihan», 56630 Langonnet. Durée : 99 ans à compter de l'immatriculation au Registre du commerce et des sociétés.  
Objet : l'exploitation, la gestion de biens agricoles et toutes activités qui s'y rattachent.  
Capital : 9 000 euros ne pouvant être réduit en deçà de 7 500 euros.  
Apport de numéraires : 9 000 euros.  
Gérance : M. Arnaud Lavole demeurant à «Perez Vihan», 56630 Langonnet et M. Ulrich Ophanndi demeurant au 101, La Croix, 56320 Priziac ont été nommés premiers gérants de la société sans limitation de durée.  
Clauses relatives à l'agrément des cesssionnaires de parts : les parts sont librement cessibles entre associés et au profit du conjoint ou de l'un de ses descendants. Toute autre cession est soumise à agrément.  
Immatriculation : l'exploitation agricole à responsabilité limitée sera immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de Lorient (Morbihan).

*Pour avis  
La Gérance.*

**ouest france**

Fondateur : M. Paul Hutin Desgrées.  
Cofondateur : M. François Desgrées du Loû.  
Fondateur du Comité éditorial : M. François Régis Hutin.  
Président d'honneur : M. Louis Estrangin.

Société « Ouest-France », S.A. à Directoire et Conseil de Surveillance au capital de 300000 €.  
**Siège social** : 10, rue du Breil, 35051 Rennes cedex 9.  
**Tél. 02 99 32 60 00** - Fax 02 99

**Immobilier**

**VENTE RÉGION VANNES**  
Maisons de 60 à 90.000 €

**DEVENIR PROPRIÉTAIRE**  
à des conditions exceptionnelles  
avec Bretagne Sud Habitat

**LE ROC-ST-ANDRÉ**  
À VENDRE  
**MAISON T3**

de 78 m<sup>2</sup> habitables avec garage et jardin, comprenant : entrée, salon-séjour, cuisine, 2 chambres, s.d.b., wc. Classement DPE : F.  
Réf. 01 30 0214 90 0007.

**63.800 €**  
net vendeur  
+ frais de notaire réduits  
Pas de frais d'agence

Uniquement en résidence principale  
Pour tous renseignements et visites, contactez :  
**BRETAGNE SUD HABITAT**  
**02 97 43 82 00**  
ou accueil@bretagne-sud-habitat.fr

**DEVENIR PROPRIÉTAIRE**  
à des conditions exceptionnelles  
avec Bretagne Sud Habitat

**BEIGNON**  
À VENDRE  
**MAISON T4**

de 88 m<sup>2</sup> habitables avec garage et jardin, comprenant : entrée, salon-séjour, cuisine, 3 chambres, s.d.b., wc. Classement DPE : E.  
Réf. 01 30 0438 90 0011.

**74.250 €**  
net vendeur  
+ frais de notaire réduits  
Pas de frais d'agence

Uniquement en résidence principale  
Pour tous renseignements et visites, contactez :  
**BRETAGNE SUD HABITAT**  
**02 97 43 82 00**  
ou accueil@bretagne-sud-habitat.fr

**DEVENIR PROPRIÉTAIRE**  
à des conditions exceptionnelles  
avec Bretagne Sud Habitat

**BEIGNON**  
À VENDRE  
**MAISON T4**

de 85 m<sup>2</sup> habitables avec garage et jardin, comprenant : entrée, salon-séjour, cuisine, 3 chambres, s.d.b., wc. Classement DPE : E.  
Réf. 01 30 0438 90 0007.

**74.250 €**  
net vendeur  
+ frais de notaire réduits  
Pas de frais d'agence

Uniquement en résidence principale  
Pour tous renseignements et visites, contactez :  
**BRETAGNE SUD HABITAT**  
**02 97 43 82 00**  
ou accueil@bretagne-sud-habitat.fr

**VENTE RÉGION PONTIVY**  
Maisons Moins de 60.000 €

**DEVENIR PROPRIÉTAIRE**  
à des conditions exceptionnelles  
avec Bretagne Sud Habitat

**NEULLIAC**  
À VENDRE  
**MAISON T2**

de 54 m<sup>2</sup> habitables et de plain-pied avec cuisine séparée, salon-séjour, 1 chambre, s.d.b., wc. Garage et jardin. Classement DPE : E.  
Réf. 01 30 0223 90 0011.

**42.900 €**  
net vendeur  
+ frais de notaire réduits  
Pas de frais d'agence

Uniquement en résidence principale  
Pour tous renseignements et visites, contactez :  
**BRETAGNE SUD HABITAT**  
**02 97 43 82 00**  
ou accueil@bretagne-sud-habitat.fr

**DEVENIR PROPRIÉTAIRE**  
à des conditions exceptionnelles  
avec Bretagne Sud Habitat

**NEULLIAC**  
À VENDRE  
**MAISON T4**

de 96 m<sup>2</sup> habitables avec au rez-de-chaussée : cuisine séparée, salon-séjour, wc. À l'étage : 3 chambres, s.d.b., wc. Garage et jardin. Classement DPE : D.  
Réf. 01 30 0223 90 0005.

**62.400 €**  
net vendeur  
+ frais de notaire réduits  
Pas de frais d'agence

Uniquement en résidence principale  
Pour tous renseignements et visites, contactez :  
**BRETAGNE SUD HABITAT**  
**02 97 43 82 00**  
ou accueil@bretagne-sud-habitat.fr

**DEVENIR PROPRIÉTAIRE**  
à des conditions exceptionnelles  
avec Bretagne Sud Habitat

**NEULLIAC**  
À VENDRE  
**MAISON T4**

de 96 m<sup>2</sup> habitables avec au rez-de-chaussée : cuisine séparée, salon-séjour, wc. À l'étage : 3 chambres, s.d.b., wc. Garage et jardin. Classement DPE : D.  
Réf. 01 30 0223 90 0001.

**62.400 €**  
net vendeur  
+ frais de notaire réduits  
Pas de frais d'agence

Uniquement en résidence principale  
Pour tous renseignements et visites, contactez :  
**BRETAGNE SUD HABITAT**  
**02 97 43 82 00**  
ou accueil@bretagne-sud-habitat.fr

**LOCATION RÉGION QUIMPERLÉ**  
Maisons

**BANNALEC** loue maison corps ferme, renovée, 2 chambres à l'étage, mezzanine, pièce de vie au rez de chaussée. Cour, garage, jardin. Tél 06.48.89.85.49.

**Annonces officielles**

Sur [bretagne-marchespublics.com](http://bretagne-marchespublics.com), retrouvez les marchés publics et privés et les autres annonces sur [regions-annonceslegales.com](http://regions-annonceslegales.com).  
Contact tél. 02 98 33 74 44 - E-mail : [annonceslegales@viamedia-publicite.com](mailto:annonceslegales@viamedia-publicite.com).  
Conformément à l'arrêté ministériel du 21/12/2017, le prix de la ligne de référence des annonces judiciaires et légales (art. 2) est fixé pour l'année 2018 au tarif de base de 4,16 € HT pour les départements du Finistère, des Côtes-d'Armor ou du Morbihan (soit un prix du millimètre de 1,82 € HT). Les annonceurs sont informés que, conformément au décret n° 2012-1547 du 28 décembre 2012, les annonces légales sur les sociétés et fonds de commerce publiées dans les journaux d'annonces légales, sont obligatoirement mises en ligne dans une base de données numérique centrale, [www.actu-legales.fr](http://www.actu-legales.fr).

**Publicités des marchés publics inférieurs à 90.000 €**

**COMMUNE DE BRÉHAN**  
**AVIS DE MARCHÉ**  
Travaux

**Nom et adresse officiels de l'organisme acheteur :** commune de Bréhan. Correspondant : Franck Le Mouel, 4, rue Saint-Louis, 56580 Bréhan, tél. 02.97.38.81.31, télécopieur : 02.97.38.88.22, Courriel : [brehan.mairie@wanadoo.fr](mailto:brehan.mairie@wanadoo.fr)

**Objet du marché :** programme de voirie 2018.

**Caractéristiques principales :** réfection de la voirie communale. Quantités (fournitures et services), nature et étendue (travaux) : signalisation de chantier, 5 F; déblaiement d'accotement, 7.018 m<sup>3</sup>; décapage de l'axe, 75 m<sup>3</sup>; engravure, 633 m<sup>2</sup>; balayage de chaussée, 13.889 m<sup>2</sup>; calage d'accotement avec tout-venant de carrière, 551 t; couche d'accrochage, 13.889 m<sup>3</sup>; enrobés 0/10 à 130 kg/m<sup>3</sup>, 1.725 t; construction regard à grille, 1 U; mise à niveau B.A.C., 7 U; mise à niveau regard, 1 U; marquage ligne d'axe, 30 ml.

Refus des variantes.  
Les candidatures et les offres seront entièrement rédigées en langue française ainsi que les documents de présentation associés.  
Unité monétaire utilisée : l'euro.

**Justifications à produire quant aux qualités et capacités du candidat :** la transmission et la vérification des documents de candidatures peuvent être effectuées par le dispositif marché public simplifié sur présentation du numéro de SIRET : non.

**Critères d'attribution :** offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés dans le cahier des charges (règlement de la consultation, lettre d'invitation ou document descriptif).

**Type de procédure :** procédure adaptée.

**Date limite de réception des offres :** 6 avril 2018, à 17 h.

**Délai minimum de validité des offres :** 3 mois à compter de la date limite de réception des offres.

**Autres renseignements :**

Conditions de remise des offres ou des candidatures : les dossiers sont à retirer auprès de la mairie, 4, rue Saint-Louis, 56580 Bréhan, ou sur [bretagne-marchespublics.com](http://bretagne-marchespublics.com)

**Date d'envoi du présent avis à la publication :** 5 mars 2018.

**Adresse auprès de laquelle des renseignements d'ordre administratif et technique peuvent être obtenus :** commune de Bréhan. Correspondant : Franck Le Mouel, 4, rue Saint-Louis, 56580 Bréhan, tél. 02.97.38.81.31, fax. 02.97.38.88.22, courriel : [brehan.mairie@wanadoo.fr](mailto:brehan.mairie@wanadoo.fr)

**Adresse auprès de laquelle les documents peuvent être obtenus :** commune de Bréhan, correspondant : Franck Le Mouel, 4, rue Saint-Louis, 56580 Bréhan, tél. 02.97.38.81.31, courriel : [brehan.mairie@wanadoo.fr](mailto:brehan.mairie@wanadoo.fr)

**Adresse à laquelle les offres/candidatures/demandes de participation doivent être envoyées :** commune de Bréhan, correspondant : Franck Le Mouel, 4, rue Saint-Louis, 56580 Bréhan, tél. 02.97.38.81.31, courriel : [brehan.mairie@wanadoo.fr](mailto:brehan.mairie@wanadoo.fr)

**LEGALES ET JUDICIAIRES**

**Ventes judiciaires**

Etude de M<sup>me</sup> Guillaume de TILLY et Pierre Olivier ROGEON, notaires associés  
39, rue Saint-Cornély à CARNAC

**VENTE PAR ADJUDICATION**

le lundi 9 avril 2018, à 14 h 30

par le ministère et en l'étude de M<sup>me</sup> de Tilly et Rogeon

Suivant jugement du tribunal de grande instance de Lorient du 24 octobre 2017, vente par adjudication du bien ci-après désigné, appartenant aux conjoints Le Sausse,

**EN LA COMMUNE DE SAINT-PHILIBERT (56470)**

35, route des Plages

**une propriété**

comprenant deux maisons d'habitation à rénover sur terrain. Le tout cadastré section AR n° 81 pour 6 a 36 ca et section AR n° 84 pour 3 a 98 ca. Total surface : 10 a 34 ca.

**MISE À PRIX : 195.000 €**

Frais en sus. Enchères minimum : 1.000 €

Consignation préalable 22.500 €. Faculté de baisse du 1/4

Conditions particulières : voir cahier des charges consultable en l'étude.

Visite sur rendez-vous, tél. 02.97.52.04.07.

Pour avis, le notaire

RENDEZ-VOUS SUR [letelegramme.fr](http://letelegramme.fr)

**Enquêtes publiques**

**2° AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE**

**Projets de modifications n° 2 et 3 du plan local d'urbanisme (PLU)**

Il est rappelé que par arrêté municipal n° 2018-13 en date du 12 février 2018, M. le Maire de Guidel a ordonné l'ouverture d'une enquête publique sur les projets de modifications n° 2 et 3 du plan local d'urbanisme, à savoir :  
Modification n° 2 : secteur UCa sur le terrain situé à l'est de la salle de l'Estran, à Kerprat, secteur N14 du sémaphore, intégration des nouvelles préconisations du PLU.

Modification n° 3 : ouverture à l'urbanisation de la totalité de la zone 2AU aux Cinq Chemins Est.

À cet effet, M. Bernard Descour a été désigné par M. le Président du tribunal administratif de Rennes en tant que commissaire enquêteur.

L'enquête publique se déroulera à la mairie de Guidel, 11, place de Polignac, 56520 Guidel, du 5 mars au 9 avril 2018, aux jours et heures habituels d'ouverture, exceptés les dimanches et jours fériés : du lundi au jeudi, de 8 h 30 à 12 h et de 13 h 30 à 17 h 30 ; le vendredi, de 8 h 30 à 12 h et de 13 h 30 à 17 h ; le samedi, de 9 h 30 à 12 h.

Pendant la durée de l'enquête publique, chacun pourra consigner ses observations sur le registre d'enquête ou les adresser par écrit au commissaire enquêteur à la mairie de Guidel ou par voie électronique à l'adresse suivante : [guidelplumodifs2et3@gmail.com](mailto:guidelplumodifs2et3@gmail.com)

Des informations relatives à l'enquête pourront être consultées sur le site [www.guidel.com](http://www.guidel.com) et toutes informations complémentaires sur le dossier peuvent être demandées auprès de M. le Maire.

Le commissaire enquêteur assurera une permanence à la mairie de Guidel, 11, place Polignac : lundi 5 mars 2018, de 9 h à 12 h ; samedi 17 mars 2018, de 9 h 30 à 12 h ; vendredi 23 mars 2018, de 13 h 30 à 17 h ; lundi 9 avril 2018, de 13 h 30 à 17 h.

Son rapport et ses conclusions motivées seront transmis au maire dans le délai d'un mois à compter de la date de clôture de l'enquête et tenus à la disposition du public pendant un an.

**COMMUNE DE LE BONO**

**MODIFICATION N°3 SIMPLIFIÉE DU PLU**

**Mise à disposition du public**

Par arrêté n° 2018/006 en date du 29 janvier 2018 et en application des articles L153-45 et L153-46 du Code de l'urbanisme, le maire de Le Bono a engagé la procédure de modification simplifiée du PLU pour des ajustements réglementaires en matière de hauteur sur le secteur de l'ancien site scolaire faisant l'objet d'une requalification.

Les modalités de la mise à disposition du public du dossier de modification simplifiée ont été définies par délibération en date du 29 janvier 2018.

Le public pourra consulter le dossier en mairie de Le Bono entre le 16 mars 2018 et le 16 avril 2018 inclus, aux jours et heures habituels d'ouverture au public de la mairie, soit : lundi, mercredi, jeudi et vendredi, de 8 h 30 à 12 h et de 14 h à 17 h ; le mardi, de 8 h 30 à 12 h et le samedi, de 9 h à 12 h, pendant toute la durée de la mise à disposition du public.

Le dossier sera également consultable sur le site internet de la commune pendant toute la durée de la mise à disposition du public (<http://www.lebono.fr>).

Un registre sera ouvert pour permettre au public de consigner ses observations en mairie. Elles peuvent être également adressées par écrit à l'attention de M. le Maire de la commune de Le Bono. Cet avis sera publié dans un journal diffusé dans le département 8 jours au moins avant le début de la mise à disposition du public et affiché en mairie pendant toute la durée de la mise à disposition.

Toute personne peut sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier de mise à disposition du public auprès de M. le Maire de la commune de Le Bono, place Joseph-Le Clanche, 56400 Le Bono.

À l'issue de ce délai, le registre sera clos et signé par le maire. Le bilan de la mise à disposition sera présenté au conseil municipal qui adoptera par délibération le projet de modification simplifiée, tenant compte des avis émis et des observations du public.

**Vie des sociétés - Avis de constitution**

**AVIS DE CONSTITUTION**

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 1<sup>er</sup> février 2018 à Guégon, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme : société à responsabilité limitée (SARL).

Dénomination : **KALISTA**.

Siège social : 5, rue Du Guesclin, 56120 Guégon.

Objet : la société a pour objet la prise de participations au capital ou au résultat de toutes sociétés existantes ou nouvelles et la gestion de ces participations ; la centralisation des opérations de trésorerie des sociétés filiales et sous-filiales ; l'acquisition et la gestion de tout portefeuille de valeurs mobilières et autres titres de placement ; et, d'une manière générale, toutes opérations commerciales, civiles ou financières, mobilières ou immobilières pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social et susceptibles d'en faciliter le développement ou la réalisation, et notamment la constitution de toutes sûretés réelles et autres garanties.

Durée : 99 ans, RCS de Vannes.

Capital : 1.000 €.

Gérance : M. Laurent Danet, demeurant à Guégon (56120), 5, rue Du Guesclin.

Pour avis et mention, la gérance

**bretagne-marchespublics.com**  
Le portail des marchés publics en Bretagne 24 h/24

**Vous créez votre entreprise ?**

Saisissez votre annonce légale sur **regions-annonceslegales.com**

**regions-annonceslegales.com**  
Créer et publier vos annonces légales en ligne



Tous journaux  
habilités en France

Devis & attestation  
de parution immédiats